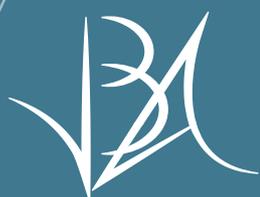
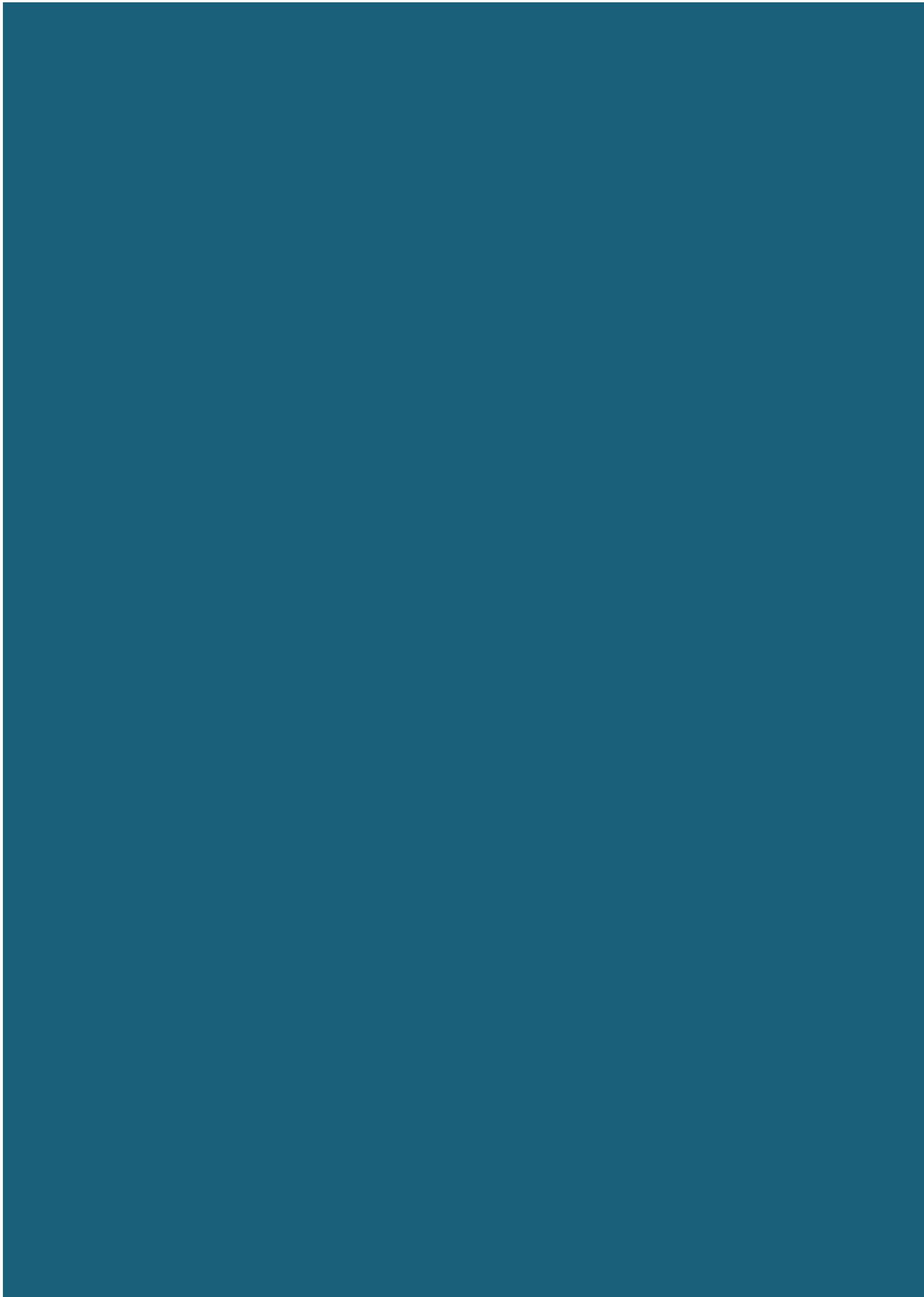


# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024



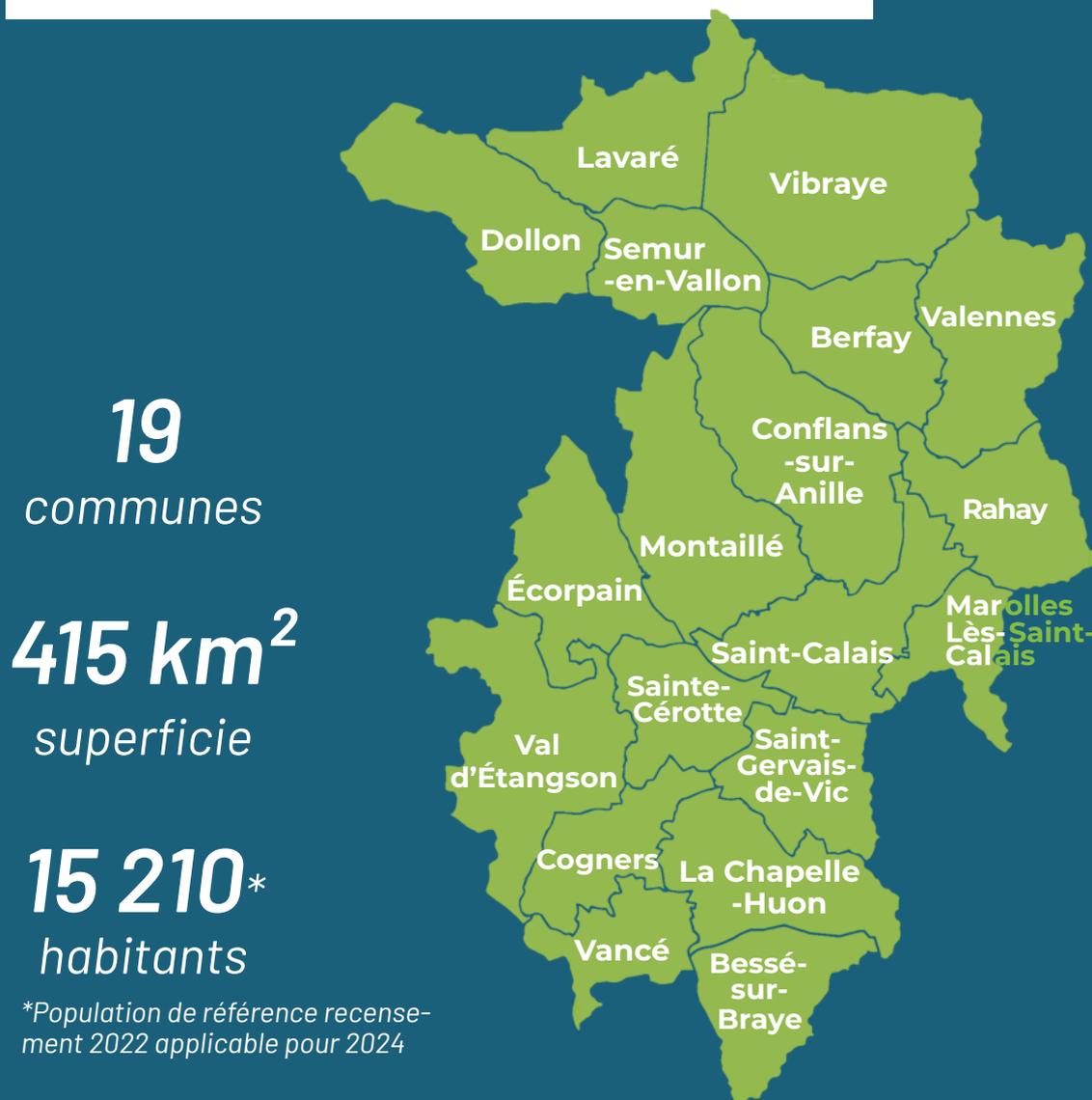


# **La Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille**

# Une notion de territoire



Le territoire des VBA est situé à l'est de la Sarthe, en limite du département du Loir-et-Cher.



Vous trouverez dans ce document très complet à la fois l'organisation et toutes les activités de la communauté de communes.  
Quelques exemples :

Pour l'économie,

- ▶ Labellisation Territoire d'Industrie
- ▶ Signature de la convention de partenariat avec la chambre des métiers.
- ▶ Réalisation d'un guide du nouvel arrivant en entreprise et un guide de la mobilité

Pour l'habitat, en 2024 fin de l'Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat remplacée en 2025 par le SPRH ( Service Public de Rénovation de l'Habitat).

Pour le tourisme,

- ▶ Mise en valeur du site de la base de loisirs à Lavaré : aménagement & animation en partenariat avec l'ABOI
- ▶ Installation de tables et abris sur certains chemins de randonnée

Nous continuons à mettre en place la Convention territoriale globale (Ctg) destinée à la *petite enfance*, *l'enfance-jeunesse*, *la parentalité*, *l'accès aux droits*.

Sincères remerciements à nos agents administratifs et techniques pour la réalisation de ce document, ainsi qu'à l'ensemble de nos collègues élus communautaires pour leur aide et leur disponibilité.

Bonne lecture à toutes et à tous

Michel Leroy  
Président

# Sommaire

## 06 La Santé

Le CLS des VBA, en bref...

La santé poursuit son engagement, entre partenariats et collaborations

## 08 Tourisme & Culture

Un soutien au travail et à la valorisation des musées du territoire

Bilan 2024 pour la base de loisirs communautaire

2024, l'aménagement des chemins de randonnée pédestres

## 14 Une politique de service

L'École de Musique Intercommunale

L'office de tourisme des Vallées de la Braye et de l'Anille

25 ans pour l'Anille Braye Omnisports Intercommunal

Les travaux de voirie

## 18 La compétence petite enfance

C'est quoi la Convention Territoriale Globale ?

La Semaine Nationale de la Petite Enfance en 2024

Le Relais Petite Enfance

La valorisation du métier d'assistante maternelle

Le lieu d'accueil enfants parents zig-zag

Le multiaccueil Le Jardin des Sens

## 26 Une politique d'accompagnement des écoles

## 27 Communication, une campagne impactante

## 28 Une politique de développement économique et de soutien à l'emploi

Les chiffres clés du territoire

Territoire d'industrie des 3 Rivières

Porteurs de projets accompagnés

par le Réseau Initiatives Sarthe

Un réseau fort constitué grâce à ses nombreux partenariats

L'Office Cowork

## 33 Une politique d'aménagement du territoire

Retour sur les projets Petites Villes de Demain :

Bessé-sur-Braye, Saint-Calais, Vibraye

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Droit de préemption urbain sur les zones économiques

Rapport Triennal de la consommation de l'espace Naturel et Forestier

Habitat : politique de logement et du cadre de vie

Mobilité

## 41 Technique

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif

La fourrière animale

Liste des travaux menés par la collectivité

## 43 Les moyens techniques et financiers

Effectif de la collectivité

Mouvement de personnel

Evolutions RH au cours de l'année 2024

Convention d'engagement partenarial 2024-2027 avec la direction départementale des finances publiques de la Sarthe

Compte financier unique

Fiscalité 2024

Les recettes de dépenses et fonctionnement 2024

L'investissement 2024

## Le Contrat Local de Santé des VBA, en bref...

Le CLS des VBA, signé le 25 septembre 2024, est un outil important au service du territoire des VBA qui fédère les acteurs locaux autour de la santé globale, physique, mentale et sociale.



### 4 AXES

4 thématiques socles dont une transversale :



- Améliorer l'accès aux soins, l'attractivité du territoire et développer la coordination des acteurs
- Accompagner les parcours de santé des personnes en situation de vulnérabilité
- Renforcer la prévention et la promotion de la santé
- Axe transversal : coopération et inclusion communautaire en santé

### 22 FICHES ACTIONS

Initiatives et programmes mis en place au cours de l'année, comme des campagnes de prévention, des ateliers de sensibilisation, ou des actions spécifiques pour des populations ciblées.

### PRIORITÉS DE SANTÉ

Sont les suivantes : environnementale, mentale, alimentaire, addictions, compétences psychosociales (CPS), prévention des risques (PDR), l'accompagnement du risque et de la situation de la perte d'autonomie, jeunes, personnes âgées (PA) et les personnes à mobilité réduite, répit des Aidants et Aînés...

## La santé poursuit son engagement

### PARTENARIATS & COLLABORATIONS

Dans sa logique de partenariats et de collaborations, la CCVBA a :

- 1 Participé aux groupes de travail de la CPTS ABLB (Communauté professionnelle territoriale de Santé Anille Braye Loir Bilurien) dans le cadre du projet régional de santé 2025
- 2 Facilité la mise en place de permanences du DIVADOM (Dispositif Innovant de vie à domicile) dans nos Maisons de Santé Pluridisciplinaires (MSP) de Saint-Calais et Bessé-sur-Braye pour leur présentation de maintien et le soutien à domicile des personnes âgées.
- 3 Entrepris sa première action du Contrat Local de Santé des VBA 2024-2027 sur la santé mentale et co-animé avec la Fondation ANAIS EHPAD LA CHAPELLE GAUGAIN / DIVADOM et l'ABOI (Anille Braye Omnisports Intercommunal) la journée « A ton sport adapté, à ta santé ! Viens bouger » sur toutes activités qui mettent en mouvement dans le cadre des SISM (Semaines d'Information sur la santé mentale)
- 4 Elaboré avec la MSA un diagnostic partagé pour recenser les forces, les faiblesses du territoire, les attentes et besoins des seniors et aidants .



Ces questionnaires ont été diffusés au Comice Agricole de Bessé-sur-Braye, dans les pharmacies, les mairies, les Maisons de Santé Pluridisciplinaires et aux professionnels de santé...

### Bilan

- 24 questionnaires pour les proches aidants
- 27 questionnaires auprès des aidants
- 87 questionnaires auprès des seniors



Ce qui a contribué à l'élaboration d'un plan d'actions. A noter que la Charte des dispositifs « Charte territoriale pour les aînés » et le contrat « aidants » ont été signés le 5 décembre 2024.

## Un soutien au travail et à la valorisation des musées du territoire

La CCVBA octroie 6000€ de subventions pour chacun des deux musées de son territoire, qu'elle considère comme de véritables pépites : le musée de la Musique mécanique à Dollon et le Muséotrain à Semur-en-Vallon.

Partenaire du réseau Sarthe Musée principalement destiné aux musées ruraux et dont l'objectif est d'accompagner leur programme de développement, la collectivité, en effet, a fait le choix de les soutenir financièrement à part égale avec le Département de la Sarthe.

### LE MUSÉE DE LA MUSIQUE MÉCANIQUE



Le musée de la Musique mécanique fait état en 2024 d'une augmentation de ses recettes par le biais de la vente de ses billets et d'objets de sa boutique. Il a reçu notamment de nombreuses demandes de visites de classes maternelles. 6000€ ont été attribués en 2024 au musée par la collectivité afin d'assurer le fonctionnement de l'établissement et la maintenance de la collection, l'objectif étant aussi de soutenir l'association dans ses multiples activités, celles notamment de mettre en place des ateliers pédagogiques pour les scolaires, les familles ou les rencontres avec les artistes qui exposent à la Galerie du musée.

En 2024, la collectivité a également soutenu financièrement la mise en place d'un inventaire des collections du musée à hauteur de 4606€. 1113 objets ont été inventoriés soit l'essentiel de la collection ainsi que tous les objets présentés en visite guidée.

Cet inventaire est arrivé à son terme et va en découler la création de trois livrets de découverte qui seront vendus au public. Le 1er livret concernera les boîtes à musique dont la sortie est prévue pour le mois de mars 2025. Les 2 autres livrets concerneront les pianos mécaniques et bastringues, et les phonographes-gramophones et autres curiosités sonores. Cet inventaire inaugure une professionnalisation réelle du musée.

### LE MUSÉOTRAIN A SEMUR-EN-VALLON

L'association CCFSV (Compagnie du Chemin de Fer de Semur en Vallon) a créé avec l'aide de financements publics un Muséotrain de 800 m2 de grande qualité professionnelle à travers une scénographie immersive et interactive.

En 2024, le site a accueilli 7 364 visiteurs, ce qui représente une affluence importante au regard de la fréquentation annuelle d'autres musées ou châteaux de la Sarthe. L'accueil visiteurs a dû être professionnalisé par le recours à des saisonniers et à la mise en place d'emplois permanents pour une meilleure gestion du site.

C'est pourquoi une convention quadripartite entre le Département de la Sarthe, la CCVBA, la mairie de Semur en Vallon et l'Association a vu le jour en 2024, et dont les objectifs, en contrepartie de subventions allouées, sont de soutenir les activités et notamment la qualité des prestations offertes au public, le développement d'une activité pédagogique pour les jeunes publics et celui de la promotion du musée. En effet, la collectivité soutient pleinement l'association qui souhaite faire du musée un lieu de mémoire industrielle et ferroviaire.

Pour informations détaillées, le muséotrain en 2024 :

- a fonctionné 123 jours
- a accueilli 98 groupes
- a généré une recette d'exploitation de 66 292 €
- a accueilli 50% des visiteurs hors du territoire ou du département



## Bilan 2024 pour la base de loisirs communautaire

### NOUVEAU MOBILIER, NOUVELLE CHARTE GRAPHIQUE POUR LA BASE DE LOISIRS



Grâce notamment à la subvention régionale « Investissements touristiques », la communauté de communes a souhaité rendre la base de loisirs encore plus attrayante en créant des espaces détente (bains de soleil), avec l'apport de nouvelles tables de pique-nique adaptées aux personnes à mobilité réduite.

Toute la signalétique a été remplacée par des panneaux plus modernes.

Ainsi, la charte graphique de la base de loisirs a été repensée dans sa globalité : un logo a été créé.

Une stagiaire, Caroline Cousin, accueillie au service communication a participé à l'élaboration de plusieurs supports de communication à partir de cette nouvelle charte : totem, flyers, affiches...etc. Cet ensemble a représenté un travail important dans l'intérêt de moderniser la base de loisirs.



### JE RÉSERVE MES ACTIVITÉS DE LOISIRS & MON EMPLACEMENT DE CAMPING EN LIGNE



La collectivité a fait le choix de mettre à jour le site internet de la base de loisirs. Le nouveau site [basedeloisirslavare.fr](http://basedeloisirslavare.fr) a été réalisé par l'agence de communication Mancelle Lcom en juin 2024. Grâce à la collaboration de Sarthe Tourisme, un module de réservation en ligne a pu être rattaché au site internet. Ce partenariat offre une visibilité plus large, puisqu'il permet de relayer les offres d'hébergement sur le site de Sarthe Tourisme, 'En Pays de la Loire.com' et sur 'Tourinsoft eSPRIT'.

Les usagers peuvent à la fois réserver leurs activités de loisirs (location rosaliaes, pédalos...etc) et leur emplacement de camping.

Sur place, le nouveau logiciel de gestion a bien été pris en main par les saisonniers.

Il permet également un meilleur suivi, et donne un accès de gestion direct à tous les agents concernés par le sujet.

### UNE GUINGUETTE SUR LA BASE DE LOISIRS

La Guinguette La Paillote Sarthoise a ouvert sur toute la période estivale et a offert la possibilité aux promeneurs de se restaurer sur place. Cet endroit et les services proposés ont été très appréciés du public.



## ACCUEIL DES SCOLAIRES A LA BASE DE LOISIRS



Dès la saison 2024, la communauté de communes a noué un partenariat avec l'Anille Braye Omnisport Intercommunal -l'ABOI- afin d'assurer une continuité des activités sportives à la fois proposées aux écoles et aux centres de loisirs suite au départ de l'éducateur sportif en novembre 2023. Les activités sportives ont débuté en avril pour les écoles.

10 écoles  
accueillies

8 VBA\*  
2 hors VBA

291 élèves  
encadrés  
soit  
14 classes



7 cycles  
d'activités  
sportives

disc-golf, vélo, orientation,  
pétanque, canoë, soft tir à  
l'arc, engins roulants



1680€

C'est le montant facturé aux écoles hors territoire (Saint Maixent, Lamnay)  
Rappel : 120€ la séance de 1h30 pour les écoles hors territoire

Un bilan positif  
Les cycles d'activités correspondent aux attentes et l'encadrement a été jugé très satisfaisant.



## ACCUEIL DES CENTRES DE LOISIRS

3 centres de  
loisirs &  
un groupe  
extérieur

14 heures  
d'activités  
sportives

1440€

c'est le montant facturé aux centres de loisirs  
Rappel : 160€ la séance de 2h

-57% de recettes  
entre  
2023 et 2024  
(7259€ en 2024 contre  
3143.50€ en 2023)

L'équipe de l'ABOI a été appréciée par la qualité de ses prestations.

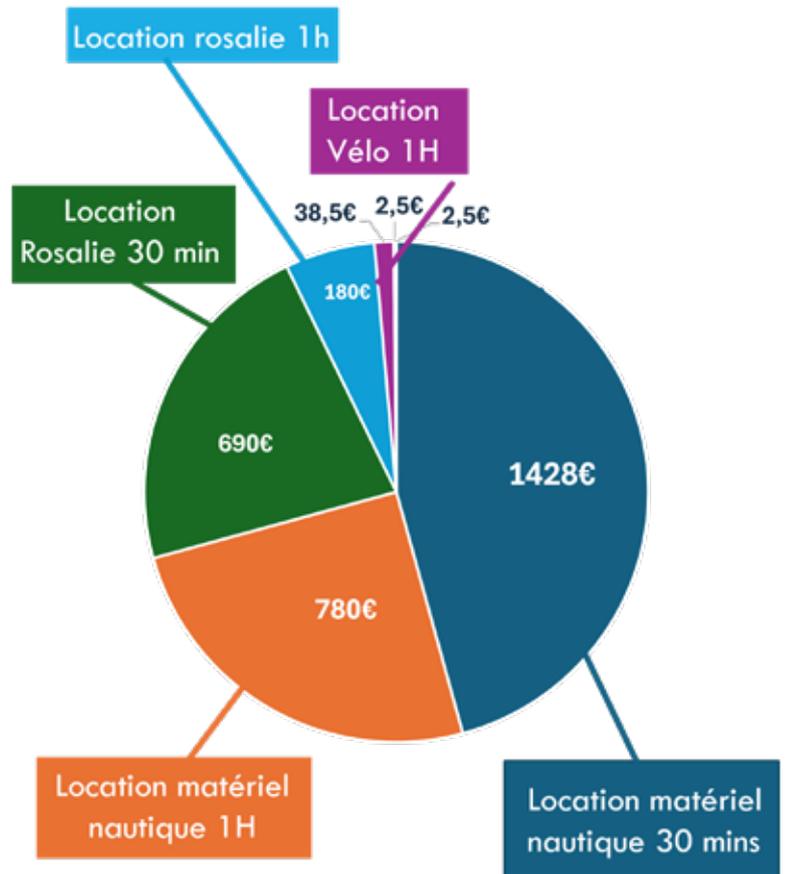
Néanmoins on constate que tous les créneaux n'ont pas été remplis.

Il est nécessaire de communiquer davantage auprès des centres de loisirs.



Répartition des recettes  
(location matériel hors centres de loisirs)

Le personnel de la base de loisirs était en charge de louer différents équipements : pédalo, canoë, kayak, paddle, planche à voile, vélo, rosalie, trottinettes, rollers, skateboard. Le matériel était loué principalement les après-midis. Pour les locations, on constate une légère baisse de 15% entre l'année 2023 et 2024. En effet, le montant des recettes en 2023 s'élevait à 3675€ contre 3121.50€ pour l'année 2024.



LES ACTIVITÉS LES + ATTRACTIVES



1

1600€



2

870€



3

316€



4

258€

**BILAN CAMPING 2024**



*192 touristes  
accueillis*

168 adultes  
24 enfants

*Typologie de  
clients :*

*43% de camping  
caristes et van*

*91% des réservations  
sur place ou  
par téléphone*

*9% des réservations  
en ligne*

*soit  
291 nuitées*

*4 centres de loisirs*

*113 enfants  
16 animateurs  
482 nuitées*

On observe une baisse des recettes camping de l'ordre de 14% (de 3617€ à 3122.58€), moins forte que celle des centres aérés qui ont baissé de 36% par rapport à l'année 2023 (2399€ en 2024 contre 3789€ en 2023).

Cette baisse s'explique par une fréquentation plus faible des centres de loisirs ainsi qu'une météo défavorable.

*Quelques Chiffres*

*5522€ de recettes pour la partie camping  
6265€ de recettes pour les activités sportives  
et location matériel.*

## 2024, l'aménagement des chemins de randonnée

Tout au long de l'année 2024, la commission 'chemins de randonnée' composée d'élus et de référents en la matière s'est réunie au sujet de la mise en avant des circuits pédestres sur le territoire.

L'évaluation des chemins pédestres a été déléguée au Perche Sarthois. Celle-ci a eu lieu sur le deuxième semestre 2024. A partir de ce diagnostic, le Perche Sarthois va référencer les chemins concernés dans leur guide et de nouveaux panneaux signalétiques remplaceront les anciens.

Dans le cadre des subventions octroyées par la Région pour les investissements touristiques, des tables ont été allouées aux communes qui le souhaitent.

7 tables ont ainsi été installées sur les chemins pédestres suivants :

- ▶ Circuit insolite de Lavaré-Dollon-Semur-en-Vallon au niveau du Guilfray, route de Genetay
- ▶ Circuit La Redonne Saint-Gervais-de-Vic - La Chapelle-Huon, au niveau de Feumusson
- ▶ Circuit Aillémontaine, Montaillé, au niveau du lieu dit Nicorbin
- ▶ Circuit Val d'Etangson, sur la commune d'Evailly
- ▶ Circuit Balade de sa Majesté sur Valennes-Rahay-Baillou, au niveau du moulin de Frécul
- ▶ Circuit du Père By, au lieu-dit Saint Sauveur, Vibraye
- ▶ Circuit la Violette, près du Moulin de Belqueue, Cogners

4 abris de 2m52 x 3m79 ont également été attribués aux communes suivantes qui en ont fait le choix :

Conflans-sur-Anille  
Montaillé  
La Chapelle-Huon  
Vibraye

Les communes concernées ont dû établir une déclaration préalable auprès de la préfecture pour ensuite prévoir une installation des abris au printemps 2025.



## L'école de Musique Intercommunale



À l'heure où les missions de service public d'enseignement artistique sont réaffirmées par le Schéma Départemental d'Enseignement Artistique de la Sarthe, l'EMI vient assurer sa fonction d'éducation artistique. Elle veut jouer pleinement son rôle dans la vie de la collectivité à travers son enseignement artistique spécialisé mais aussi grâce à des partenariats nombreux et fertiles avec les différents acteurs associatifs ou institutionnels du territoire.

### L'EMI géré par un syndicat mixte :

Le Syndicat Mixte des Vallées de la Braye et de l'Anille est composé de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille, (8 élus titulaires et 3 élus suppléants) et de la commune de Gréez-Sur-Roc (représentée par 1 élu titulaire et 1 élu suppléant).

Voici les principales missions des élus en lien avec l'équipe administrative :

- ▶ Soutien de l'É.M.I. dans son rôle d'École Ressource pour le secteur du Perche Sarthois dans le cadre du Schéma Départemental des Enseignements Artistiques.
- ▶ Suivi des postes d'enseignants au sein de l'É.M.I.
- ▶ Définition de la politique tarifaire.
- ▶ Vote du budget.
- ▶ Concertation en vue de l'évolution de l'É.M.I., ses projets, ses partenariats etc.



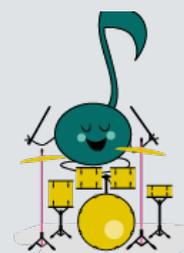
211 élèves  
de 4 à 83 ans

192 en Musique &  
19 en théâtre

761 enfants  
bénéficiant  
d'interventions en  
milieu scolaire  
de la Grande Section  
au CM2

### L'EMI, en bref...

- ~Une équipe pédagogique composée de 14 enseignants spécialisés dont 3 enseignants intervenant dans les écoles primaires du territoire.
- ~15 instruments enseignés, 1 classe de théâtre, des pratiques collectives
- ~Des concerts organisés à l'EMI et lors d'événements sur le territoire.
- ~Un studio d'enregistrement équipé
- ~3 pôles d'enseignement sur la Communauté de Communes



## L'Office de Tourisme des VBA

Une convention d'objectifs signée entre l'office de tourisme des Vallées de la Braye et de l'Anille et la CCVBA a généré l'attribution d'une subvention en 2024 de 120 000€ pour l'association. Les objectifs de l'Office de Tourisme sont d'accroître l'activité touristique sur le territoire intercommunal, d'assurer des missions d'accueil et d'informations touristiques et de promouvoir l'organisation d'événements afin de contribuer au développement touristique local.



20 animations/  
an

850 participants  
5 à 6 animations  
pour les familles



### Les Services proposés par l'OT

#### La billetterie

9 associations ont fait appel à l'OT pour ce service  
902€ de recettes grâce aux commissions de la billetterie

- ▶ 86€ de cartes de pêche vendues
- ▶ 762€ de vente des produits de la boutique
- ▶ 19 locations de vélos en 2024 (demi journée)

### Calendrier animations été

#### JUIN

- ▶ Balade nature
- ▶ Circuit manoir et château
- ▶ Atelier cuisine
- ▶ Déambulation musicale semi-nocturne accompagnée de lecture

#### JUILLET

- ▶ Visite d'une exploitation de miscanthus
- ▶ Journée découverte
- ▶ Visite d'une ferme BOUER/LAVARÉ
- ▶ Visite de la production de bière VIBRAYE
- ▶ Rando pique-nique SEMUR-EN-VALLON

#### AOUT

- ▶ Journée découverte CHAMPROND/VIBRAYE/MELLERAY
- ▶ Journée découverte BESSÉ-SUR-BRAYE/VANCE
- ▶ Journée découverte du savoir-faire SAINT-CALAIS

Les sorties les plus appréciées sont les suivantes :

- Les visites à la ferme
- Les randonnées
- Les visites découvertes

La visite phare cette année, « Le circuit découverte manoir et château », a rassemblé plus de 80 participants. Organisée en partenariat avec le Pays du Perche Sarthois, cette excursion offre un accès exceptionnel à des propriétés privées habituellement fermées au public (châteaux, manoirs, maisons de maître), mettant en valeur le patrimoine architectural et historique du territoire.



## Le partenariat avec l'Anille Braye Omnisports Intercommunal

La CCVBA a subventionné l'ABOI à hauteur de 33 000 en 2024. Cette association est reconnue pour la qualité de ses interventions et de ses encadrements sportifs. Elle organise des anim'sports pendant les vacances scolaires, des stages sportifs utilisant des équipements intercommunaux et communaux. Elle gère également des utilisations du stade d'athlétisme intercommunal situé à Saint-Calais.



### Prise en charge des navettes dans le cadre des anim'sports

1339 inscriptions  
57 jours d'activités sur l'ensemble des périodes de vacances



### le système de navette = Le pari gagnant

50% des enfants se sont rendus aux anim'sports en navette.  
Ce sont 6109 kms parcourus, 132h de conduite pour les salariés de l'ABOI !



### Les stages sportifs

126 personnes sont venues effectuer un stage sur le territoire pour 8 jours de stage, preuve que nos structures, nos compétences, notre savoir-faire et nos services plaisent.



Les clubs accueillis :

- ▶ L'entente sportive Segré Haut-Anjou athlétisme (stage jeune)
- ▶ Le CD72 Triathlon (stage jeune)

La collectivité a noué aussi un partenariat avec l'ABOI afin d'animer des activités sportives sur la base de loisirs à Lavaré au profit des écoles du territoire.

## Les travaux de voirie

### LAVARÉ

VC101, VC404, VC411 :  
Poutre de rive béton  
VC102 : Curage fossés +  
poutre de rive béton + reprofilage  
VC113 : Curage fossés + enduit + poutre  
de rive béton  
VC140 : enduit  
VC204 : curage fossés

### DOLLON

VC103 : reprofilage +  
débernage  
VC129, VC131 : enduit

### VIBRAYE

VC 105, VC 123,  
VC203 : enduit

### BERFAY

VC 101 : curage fossés  
BC402 : curage fossés +  
enduit

### ÉCORPAIN

VC125 : Poutre de rive béton  
VC402 : Poutre de rive béton +  
curage fossés+ reprofilage

### MONTAILLÉ

VC1 : Terrassement  
VC121 : reprofilage + enduit  
VC420 : curage fossés

### CONFLANS- SUR-ANILLE

VC115, VC111, VC117 : reprofilage  
VC225 : délimitation d'accotements  
VC3, VC8 : PATA  
VC4, VC7 : curage fossés

### SAINTE- CÉROTTE

VC107, VC3 :  
curage fossés

### COGNERS

VC3, VC426 :  
reprofilage + enduit

### VAL D'ÉTANGSON Évaillé

VC202 : curage fossés +  
reprofilage

### Sainte Osmane

VC216 : curage fossés +  
reprofilage  
VC 403 : curage +  
reprofilage  
VC405 : reprofilage

### VANCÉ

VC125, VC13, VC20, VC20bis :  
enduit  
VC8, VC9 : curage fossés  
VC23 : poutre de rive +  
reprofilage

### BESSÉ-SUR- BRAYE

VC116, VC2, VC3 :  
reprofilage+ enduit  
VC129 : enduit  
VC13 : purge  
VC147 : reprofilage+  
enduit+ rive béton

### SAINTE-CALAIS

VC9 : enduit  
VC1 : curage fossés

### VALENNES

VC 4 : enduit  
VC401 : reprofilage + enduit

### MAROLLES-LES- SAINT-CALAIS

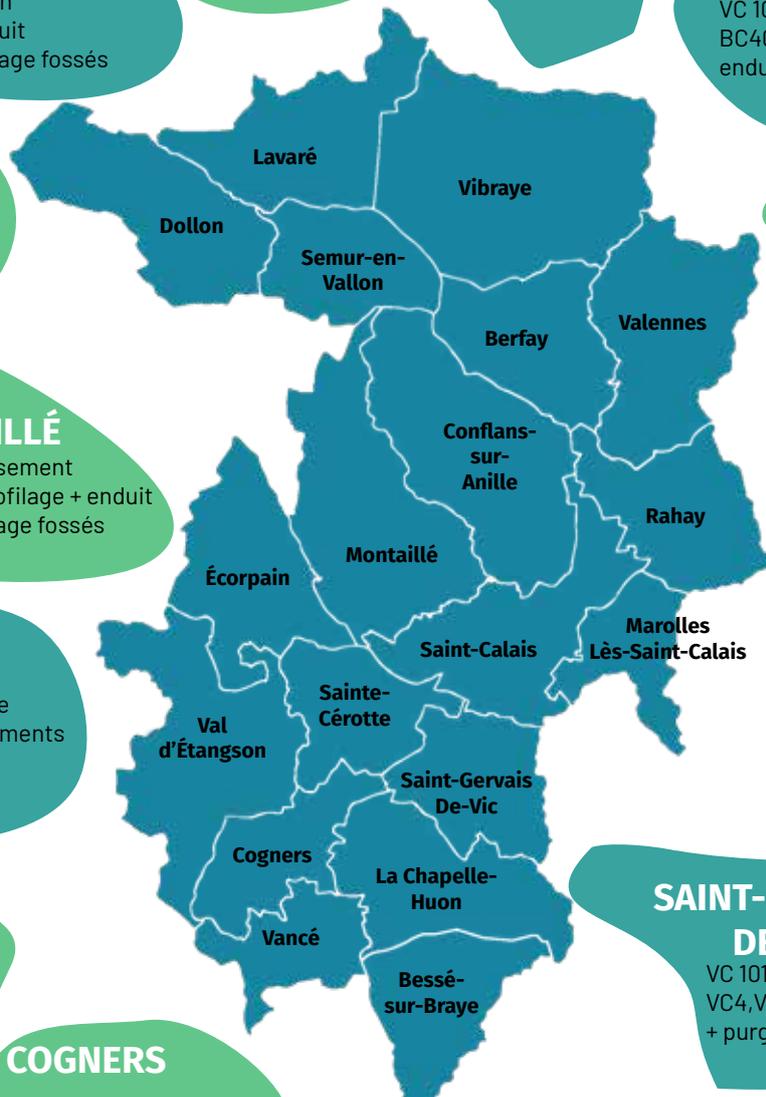
Chemin de Bellevue : reprofilage  
+ enduit  
VC 103 : curage  
fossés,  
reprofilage +  
enduit

### RAHAY

VC 214, VC 407 :  
reprofilage  
VC 408 : enduit  
Pont : ouvrage d'art

### SAINTE-GERVAIS- DE-VIC

VC 101 : poutre de rive béton  
VC4, VC5 : rabotage de chaussée  
+ purge



## Vous avez dit CTG ? (la Convention Territoriale Globale)



La CTG est une démarche partenariale permettant de conduire le projet social intercommunal



Un plan d'action ambitieux :

12 partenaires signataires

4 thématiques prioritaires :

- ▶ La petite enfance
- ▶ L'enfance-jeunesse
- ▶ La parentalité
- ▶ La mobilité pour faciliter l'accès aux droits et aux services

34 fiches actions dont 8 intercommunales, coordonnées voire pilotées par une chargée de coopération Ctg.

▶ Lancement d'un **réseau enfance-jeunesse** intercommunal sur le territoire permettant aux quatre accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) communaux et deux ALSH associatifs de se rencontrer, de partager leurs expériences et leurs outils, d'échanger sur les besoins des familles et des enfants sur le territoire et les axes de développement des services. De cette première année de réseau est née l'envie des professionnels de rassembler les enfants du territoire lors d'une journée inter-centres (Saint-Calais/Vibraye/Dollon/ABOI) sur la piste d'athlétisme. Un travail en commun qui a permis à plus de **100 enfants du territoire** de se rencontrer autour d'animations sportives et créatives pour ce premier opus !



▶ Travail de refonte de la compétence **transport collectif d'enfants** de la CCVBA pour faciliter la mobilité sur le territoire et l'accès aux équipements et services pour les enfants. La prise en charge financière du transport vers les équipements communaux (piste d'athlétisme à Saint-Calais, base de loisirs à Lavaré, musée de la Musique mécanique à Dollon) déjà mise en place pour les écoles du territoire, a été élargie aux accueils de loisirs de la CCVBA.

▶ Lancement d'un groupe de travail autour de **l'accompagnement des assistantes maternelles** en Maison d'Assistants Maternelles (MAM) pour soutenir l'élaboration et la mise en œuvre du projet partagé et le travail en équipe.

▶ La pérennisation du **Lieu d'accueil enfant parents (LAEP)** dont l'équipe d'accueillantes s'est renouvelée sur l'année 2024, pour lequel l'engagement des partenaires institutionnels (Département de la Sarthe, Ville de Saint-Calais, Caf) et bénévoles, a permis de maintenir l'ouverture du lieu aux familles avec enfants de moins de 6 ans, chaque mercredi matin en période scolaire.

▶ Rencontres de Maison France Services et mise en lien avec les Mairies des communes de la CCVBA, pour améliorer l'accès aux droits et aux services des habitants.

▶ Lancement de réflexions techniciens/élus autour de 3 thématiques (enfance-parentalité-mobilité) : proposition de réseaux intercommunaux des agents périscolaires/restauration scolaire pour faciliter les échanges de pratiques, le partage d'expérience.

▶ Organisation d'événements fédérateurs sur le territoire pour créer des liens (Semaine nationale de la petite enfance, rencontres intergénérationnelles au relais petite enfance...).

## La Semaine Nationale de la Petite Enfance

Dans le cadre de la Semaine nationale de la petite enfance, la CCVBA a organisé plusieurs événements adressés aux jeunes enfants (- 3 ans), parents et professionnels de la petite enfance entre le 15 et le 27 mars 2024. Cette « semaine » a été l'occasion de s'associer à nouveau avec les services de 5 communes du territoire, pour la mise à disposition de salles et la collaboration entre les services petite enfance et les médiathèques. Cette seconde édition de la SNPE pour la CCVBA a également permis de mettre en œuvre un nouveau partenariat avec l'EHPAD de Saint-Calais pour un atelier intergénérationnel. Le thème de cette année « *Viens je t'emmène – se laisser guider par l'enfant* » a été retranscrit au travers d'ateliers mettant à l'honneur le lien adulte-enfant et le partage de moments communs.

Les intervenants ont été sélectionnés pour respecter la spécificité du public des moins de 3 ans, pour un temps de découverte sensorielle partagé.

“ 261 participations aux animations de la semaine



3 ateliers sensoriels et musicaux

2 ateliers parents-enfants au multiaccueil

17 Assistantes maternelles

1 porte ouverte du Relais Petite Enfance

35 parents

106 enfants différents

1 soirée projection et échanges

6 ateliers sensoriels Snoezelen

1 atelier « massage bébé »

1 atelier lecture dans le parc du Château de Courtanvaux

## La compétence petite enfance

Cette semaine nationale a permis d'améliorer l'accès et la lisibilité des services petite-enfance/parentalité/culturels sur la CCVBA, en allant vers la population sur différentes communes et sur des créneaux plus accessibles aux parents (samedi, mercredi, soirées).

Le budget global de cet événement s'élève à 3474 € (dont 695€ d'autofinancement de la CCVBA) comprenant le temps de travail, les intervenants,... et a été soutenu par la Caf de la Sarthe et la Mutualité sociale Agricole Mayenne-Orne-Sarthe.

Génératrice de liens, cette semaine a permis des espaces de rencontres entre parents, parents-enfants, parents-professionnels, professionnels-enfants et intergénérationnels et de dynamiser le territoire en s'appuyant sur le maillage des acteurs locaux existants.

La semaine a été particulièrement suivie par les familles du territoire (1/3 de la population des enfants de moins de 3 ans de la CCVBA) et a rayonné en-dehors de la communauté de communes.



## Le Relais Petite Enfance



Deux antennes sont dédiées à l'accueil du relais petite enfance sur le territoire; à Saint-Calais et à Vibraye. Le service propose une itinérance sur le territoire pour les ateliers jeux et rencontres (Bessé-sur-Braye et Lavaré) et s'adresse à l'ensemble des habitants de la CCVBA.

### ÉTAT DES LIEUX INDIVIDUELS EN VBA

75 Assistantes maternelles agréées au 31/12/2024 dont 60 en activité, un nombre qui se maintient par rapport à 2023.

5 Maisons d'Assistants Maternelles sur le territoire (La Chapelle-Huon, Lavaré, Semur-en-vallon, Val d'Etangson) et 2 projets d'ouverture à venir à la Chapelle Huon et Vibraye.

La visibilité quant aux gardes à domicile reste un axe d'amélioration pour le Relais Petite Enfance. Cet usage relève d'initiatives privées et les professionnels qui proposent de la garde à domicile ne se font pas connaître auprès du service.

### L'ACTIVITÉ DU RELAIS PETITE ENFANCE

Créateur de liens, le Relais Petite Enfance est à l'initiative des ateliers jeux et rencontres qui maillent le territoire (4 lieux réguliers, 5 à partir de 2025), à destination des Assistantes Maternelles et des enfants de moins de 3 ans qu'elles accueillent.

Le service porte également l'organisation de moments festifs, en particulier lors de la Semaine nationale de la petite enfance, mais aussi des ateliers croisés avec le multi-accueil à Vibraye et des animations communes avec les médiathèques du territoire (Bessé-sur-Braye et Vibraye). 2024 marque également un nouveau partenariat avec deux maisons de retraites (EHPAD de Saint-Calais et EHPAD de Bessé-sur-Braye).



Atelier Kamishibai avec Marine, nouvelle animatrice au RPE depuis octobre

103 ateliers jeux  
et rencontres



115 enfants  
différents  
accueillis  
en atelier



32 assistantes  
maternelles  
différentes



Il est à noter que cette itinérance et la proximité sur le territoire est une réelle spécificité de la CCVBA et un enjeu pour l'animatrice. Les temps d'ateliers, de logistique, de préparation représentent près de la moitié de son temps de travail, soit le plus fort ratio en nombre d'atelier/animatrice du département.

Plus de la moitié des professionnelles en activité ont participé à un atelier du Relais Petite Enfance dont majoritairement (25 sur 32) participent activement et de manière très régulière (plusieurs fois par mois) aux temps collectifs. D'autres professionnelles ont participé à des temps de rencontre proposés dans l'année comme :

- ▶ La semaine nationale de la petite enfance
- ▶ La journée nationale des Assistantes maternelles le 19/11/2024 avec 2 ateliers pour « Prendre soin de soi pour prendre soin de l'autre » avec Caroline BONNEFONS. Un temps partagé avec 9 Assistantes maternelles autour de l'estime de soi, la méditation et les points d'ancrage émotionnel.
- ▶ Une première réunion d'élaboration de la campagne photos de valorisation et promotion du métier d'assistante maternelle a également associé 9 professionnelles.

▶ La réunion de lancement, en octobre, de l'accompagnement spécifique aux professionnelles en Maisons d'assistantes maternelles (MAM) a, elle, réunie 5 professionnelles. Les professionnelles des MAM et projets concernés (Lavaré, Semur-en-vallon et Vibraye) ont ensuite toutes été rencontrées par l'accompagnante dédiée .

Le Relais Petite Enfance a également pour mission l'information et l'accompagnement autour de l'accueil du jeune enfant (évaluation des besoins, recherche de mode d'accueil, contrat de travail, relation salarié/parent-employeur, soutien professionnel et soutien à la parentalité). En 2024, le Relais Petite Enfance a répondu à 95 demandes de RDV familles et 256 contacts mail/téléphone, majoritairement sur des questions liées aux conditions d'exercice de l'Assistante maternelle (contrat, salaire, congés, arrêt maladie...).

Les Assistantes maternelles sollicitent elles aussi le Relais Petite Enfance avec majoritairement des demandes autour de leurs droits et devoirs de salarié. En 2024, le Relais Petite Enfance a répondu à 14 RDV Assistantes maternelles (hors RDV commun avec les parents) et 197 contacts mails/téléphone. Plus de la moitié des professionnelles du territoire ont sollicité des informations ou le soutien du service (contrat de travail, accueil de l'enfant...) sur l'année.

356 contacts  
parents

211 contacts  
Assistants  
Maternelles

## La valorisation du métier d'assistante maternelle

Depuis 2017, le nombre d'Assistantes maternelles sur la CCVBA a été globalement divisé par 2, un constat local et une baisse à l'échelle nationale, qui alerte les habitants et les élus du territoire depuis plusieurs années. La baisse de places d'accueil pour les jeunes enfants et plus largement l'accès des services aux familles, est en effet une problématique à la fois pour les jeunes parents, les actifs qui sont installés ou souhaitent s'installer sur le territoire et pour les communes qui peuvent voir un impact sur la fréquentation de leurs écoles et la fermeture de classes.



Le Relais Petite Enfance a mené différentes actions ces dernières années pour faire connaître le métier d'Assistante maternelle aujourd'hui, avec ses avantages et ses défis. En 2024 nous pouvons compter :

1 participation à un forum métier sur le territoire (organisé par l'association de parents d'élèves du collège de Vibraye) pour la troisième année consécutive.

1 porte ouverte du service réalisé en mars 2024

1 participation du service au Comice Agricole à Bessé-sur-Braye en septembre 2024, qui a permis de diffuser l'information sur le Relais Petite Enfance, le métier d'Assistante maternelle et le Lieu d'accueil enfant parent (LAEP) communautaire.

## Le lieu d'accueil enfants parents Zig-zag



Le lieu d'accueil enfants parents existe depuis 2022 sur le territoire de la CCVBA, succédant à 1 an et demi d'expérimentation d'ateliers parents-enfants.

• La fréquentation du LAEP Zig-zag

Le LAEP est un lieu fréquenté par les familles de manière régulière, plus de la moitié ont en effet fréquenté au moins 10 fois le LAEP sur l'année. 10 nouvelles familles sont néanmoins venues au LAEP sur l'année 2024.

36 séances	20 enfants différents ayant fréquenté le LAEP	25 adultes/parents différents ayant fréquentés le LAEP	Photo de l'intérieur d'un lieu d'accueil enfants parents (LAEP). On voit des tables, des chaises, des jouets et de grandes fenêtres.
199 participations de familles	138 participations d'adulte	10 nouvelles familles qui ont fréquenté le LAEP	

## LE PARTENARIAT AU COEUR DU LAEP

Le LAEP Zig-zag comme prévu dans le projet de fonctionnement et référentiel des LAEP répond à une dynamique multi partenariale active entre les différents acteurs du territoire, notamment les services sociaux et la protection maternelle et infantile du Département, la Caf, les communes et la CCVBA.

La Communauté de communes des Vallées de la Braye et de l'Anille, en tant que porteuse du projet de fonctionnement du LAEP Zig-zag, met à disposition les locaux du Relais Petite Enfance, une accueillante à chaque séance du LAEP ainsi qu'aux supervisions et réunions et une coordinatrice du service.

L'activité du LAEP est liée au calendrier scolaire avec des périodes d'absence d'ateliers (vacances scolaires). Les engagements et mises à disposition respectifs des institutions :

- Le Département de la Sarthe :

3 accueillantes en 2024, pour une mise à disposition globale de 17 interventions par an en tant qu'accueillante partenaire et jusqu'à 8 remplacements possibles en tant qu'accueillante suppléante.

- La Ville de Saint-Calais :

1 accueillante 2 X par trimestre, soit 8 interventions d'accueillante par an et jusqu'à 8 remplacements possibles en tant que suppléante (2 par trimestre).

- La Caf de la Sarthe :

1 accueillante à hauteur maximum de 70h/an (8 séances en 2024) incluant les séances et temps de préparation/évaluation, les supervisions, les réunions.

- 1 accueillante bénévole (ancienne salariée de la CCVBA, Educatrice de jeunes enfants) présente sur l'année 2024 à hauteur de 8 séances, qui a mis fin à sa participation au 31/12/2024.

Beaucoup de mouvements dans l'équipe d'accueillantes en 2024, puisque 11 personnes différentes (sur une équipe au départ de 7 personnes) sont intervenues sur l'année. Toutes les institutions partenaires ayant eu des mouvements de personnel.

## LE LAEP, c'est quoi ?

Le Lieu d'accueil enfant parent est ouvert chaque mercredi matin en période scolaire de 9h30 à 11h30, de manière libre, anonyme et gratuite, aux enfants de moins de 6 ans accompagnés d'un adulte référent (parent, grand-parent...).

Ce service s'inscrit dans les objectifs de la Caf de la Sarthe et du département (Schéma départemental des services aux familles) pour soutenir la parentalité, il permet :

- ▶ D'offrir un espace identifié pour conforter la relation enfants parents.
- ▶ Un espace de rencontre et d'échanges aux parents du territoire afin de prévenir l'isolement des familles
- ▶ Un espace d'épanouissement, de rencontre et de socialisation douce pour les enfants du territoire et d'accompagner la séparation parent-enfant
- ▶ De faire évoluer l'offre petite enfance sur le territoire de la CCVBA à coût mesuré et d'optimiser la fréquentation et l'utilisation des lieux dédiés à la petite enfance



## Le multiaccueil Le Jardin des Sens



### LA FRÉQUENTATION



45 enfants  
accueillis sur  
l'année

31 249 heures  
facturées

82,5% de taux  
d'occupation

Fête du multiaccueil été 2024

### LE BILAN PÉDAGOGIQUE

L'équipe du Jardin des Sens a à cœur d'offrir un accueil de qualité aux familles fréquentant le service. L'équipe bénéficie de réunions pédagogiques ou supervision (6h/an) en soirée, en-dehors de la prise en charge des enfants pour questionner ses pratiques, s'adapter à l'accueil des enfants et familles. L'accueil des enfants disposant d'un Projet d'accueil individualisé a notamment fait l'objet de nombreux échanges en équipe pour ajuster le fonctionnement du multiaccueil, aux besoins des enfants. 2024, voit également la mise en œuvre d'heures dédiées au Référent santé et accueil inclusif (20h/an obligatoires) au multiaccueil.

L'équipe modifie régulièrement l'aménagement des espaces de vie pour s'adapter au cours de l'année à l'évolution du groupe d'enfants. De ce fait en 2024, en accord avec le projet pédagogique de l'établissement des barrières sont installées pour sécuriser le hall et les déplacements en autonomie des enfants dans les différents espaces de vie.

D'autres faits marquants ont ponctué la vie du multiaccueil :

- ▶ 1ère journée pédagogique en janvier 2024
- ▶ 3 journées 100% en extérieur (et d'autres journées à thème : pyjama, couleurs de l'automne)
- ▶ L'arrêt des couches lavables et passage aux couches jetables
- ▶ La Semaine Nationale de la Petite Enfance : intervenants et animations (en journée et en soirées avec les parents) différentes organisées par l'équipe
- ▶ Participations nombreuses des familles aux événements festifs de l'été 2024 et Noël 2024.

L'équipe du multiaccueil 2024



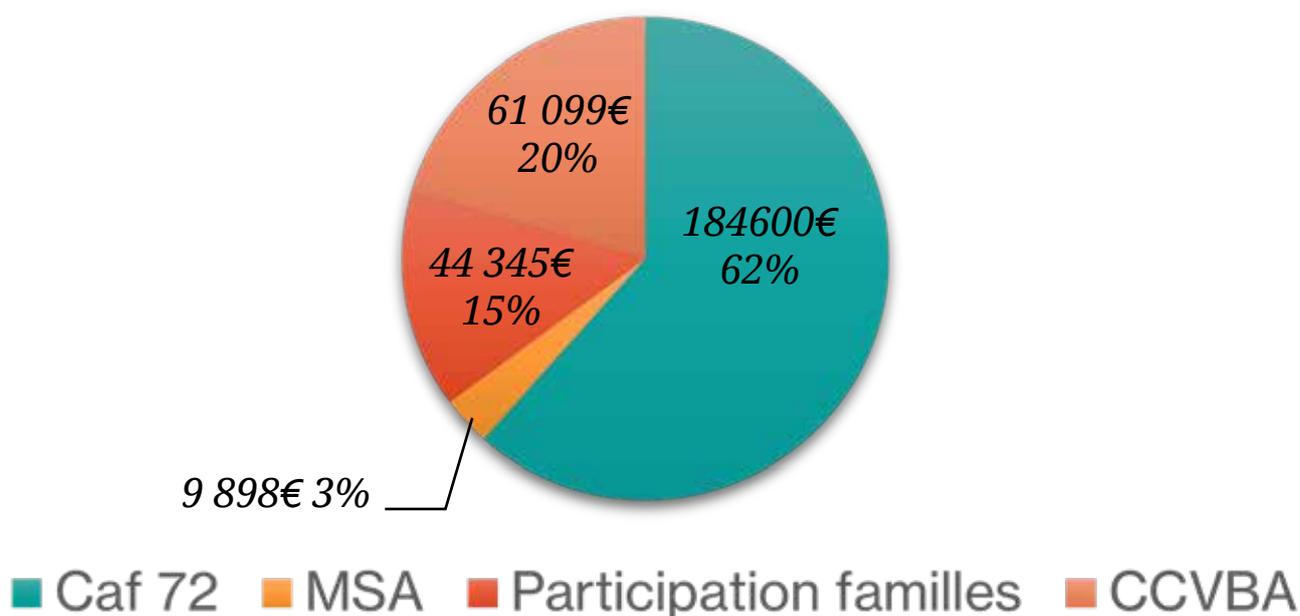
Journée 100% en extérieur : jeux, goûter, sieste...

## LE FONCTIONNEMENT DU MULTIACCUEIL

Le multiaccueil est agréé à la fois par le département et la Caisse d'allocation familiale (Caf 72) pour son fonctionnement dans le cadre réglementaire qui s'impose aux Etablissements d'accueil du jeune enfant (EAJE). Le service fonctionne sur un agrément modulé qui varie de 12 à 17 places suivant les créneaux horaires. Pour accueillir les enfants, 6 professionnelles constituent l'équipe du multiaccueil et 2 prestataires (entretien des locaux et fourniture des repas). Sur l'année la collectivité a employé 11 agents différents sur le multiaccueil. Investi dans la formation des futurs professionnels, le service a également accueilli plusieurs stagiaires sur l'année. Une réorganisation interne des services petite enfance a permis le déploiement du poste de la Directrice du multiaccueil à temps plein uniquement sur ce service.

Le multiaccueil bénéficie d'une prestation de service de la Caf de la sarthe. Le budget annuel de 2024 s'élève à 300 429,95 € dont :

### Budget 2024



La CCVBA assure la gestion du bâtiment et du service du multiaccueil. En 2024 nous pouvons noter le remplacement du système d'éclairage passé en LED et du système de chauffage, vétuste qui a dû être remplacé en décembre 2024, ces investissements sont co-financés par la Caf et la CCVBA. Le portail automatique a également été réparé.

## Le réseau d'Aides Spécialisées des Enfants en difficulté

La communauté de communes participe au financement du RASED des écoles publiques du territoire. En 2024, des achats de matériels pédagogiques ont été effectués à hauteur de 543,63 € TTC, ainsi que la réparation de l'ordinateur pour 244,80 €.



### Le transport collectif des enfants

La Communauté de communes assure la prise en charge du transport dans le cadre des activités scolaires (pour les élèves des écoles publiques) vers les équipements communautaires. Suite à la délibération de novembre 2024, les modalités de prise en charge ont évolué. En effet, une prise en charge des transports dans le cadre des activités des accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) est possible en vue de soutenir la fréquentation et l'usage des équipements communautaires qui sont les suivants :

- Le stade d'athlétisme Armel Blanchard à Saint-Calais
- La base de loisirs communautaire à Lavaré
- Le musée de la musique mécanique à Dollon (depuis novembre 2024).

A noter que le gymnase de Vibraye n'est plus désigné comme faisant partie des prises en charge possibles.

Bilan 2024 : la collectivité a pris en charge les transports pour un montant de 10 321,50 € qui se répartissent comme suit :

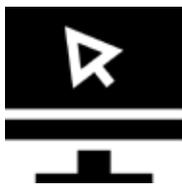
- Séances sportives vers le gymnase de Vibraye : 3 548,00 € pour 5 écoles
- Séances à la base de loisirs à Lavaré : 6 373,50 € pour 7 écoles
- Séances à la piste athlétisme à Saint Calais : 400,00 € pour 2 écoles

## Les nouvelles technologies & le secteur scolaire

Extrait des compétences de la CCVBA :

« Nouvelles technologies de l'information et de la communication : Matériel informatique et maintenance du matériel informatique des seules écoles publiques du territoire de la Communauté de communes des Vallées de la Braye et de l'Anille (CCVBA) »

Chaque année, la Communauté de communes des Vallées de la Braye et de l'Anille équipe et renouvelle de nouveaux outils informatiques et numériques des écoles du territoire (17 écoles pour une soixantaine de classes), et assure une maintenance récurrente de l'ensemble des parcs à raison de 4 passages par an d'un technicien dans chaque école. Les investissements en matériels réalisés en 2024 sont :



Ecole	Matériel attribué
Ecole Paul Bert à Saint Calais	1 Vidéos projecteurs interactif 1 PC portable 2 tablettes
Ecole primaire à Ecorpain	1 PC portable 5 tablettes
Ecole Le bourg Joli à Bessé sur Braye	2 PC portable
Ecole Groupe II à Bessé sur Braye	1 Vidéos projecteurs interactif 1 PC portable
Ecole primaire à Dollon	1 Pc portable 1 Vidéo projecteur interactif
Ecole primaire à Lavaré	1 Vidéo projecteur interactif 6 tablettes
Ecole primaire à Valennes	3 PC portable très simple
Ecole primaire de Montailié	2 tablettes
Ecole primaire de Berfay	2 tablettes
Ecole primaire à Vibraye	1 vidéos projecteurs mobile 1 PC portable 5 Tablettes

## Une campagne de communication impactante

Suite à l'épisode difficile du covid 19 qui a fragilisé les entreprises, la collectivité souhaitait leur apporter tout son soutien. En 2024, afin de promouvoir et mettre en valeur les industriels, leurs compétences et expertises, une campagne de communication multicanale a vu le jour.

Afin de poursuivre la dynamique des webs-séries des précédentes années, la collectivité a recueilli le témoignage d'entrepreneurs via des interviews et des images de leurs établissements. Cette campagne multicanale a connu un franc succès. L'initiative a été saluée par les entreprises participantes, qui ont eu pour certaines des retombées immédiates en terme de recrutement ou d'échanges commerciaux. Ce fut aussi l'occasion pour elles de participer à une initiative locale, de présenter leur savoir-faire, de rencontrer et partager avec d'autres chefs d'entreprises du territoire.

9 entreprises = 9 portraits d'entrepreneurs



Une belle représentativité sur le territoire :

- 2 sur Saint-Calais
- 2 sur Semur-en-Vallon
- 2 sur Vibraye
- 2 sur Bessé-sur-Braye
- 1 à Marolles-lès-St-Calais

### Mass Média

1 affichage sur 66 bus sur le Mans et sa périphérie sur 3 semaines en juillet



### Réseaux sociaux

2 posts par entreprise dont 1 boosté à 50€ sur facebook pour une diffusion plus large

289 169

C'est le nombre de fois où les vidéos ont été visionnées sur Facebook  
Soit en moyenne 32130 lectures par vidéo

2005 interactions sur Facebook (partage, j'aime, réactions, enregistrements)



### TV

Passage à l'émission Plus Belle Ma Sarthe le 10/09/2024 avec deux entrepreneurs : ALD et Mécaproust

Une vidéo différente diffusée chaque lundi



### Presse

Une annonce presse dans le Petit Sarthois de juillet/août 2024

et

Un article en septembre distribué à 15000 ex à la foire du Mans



### Echanges

1 soirée de présentation du projet  
1 soirée shooting photos

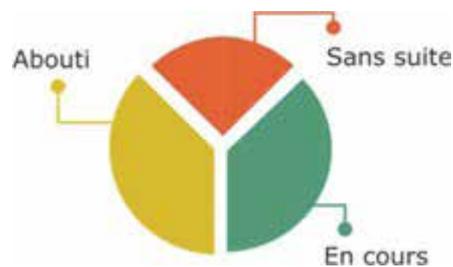
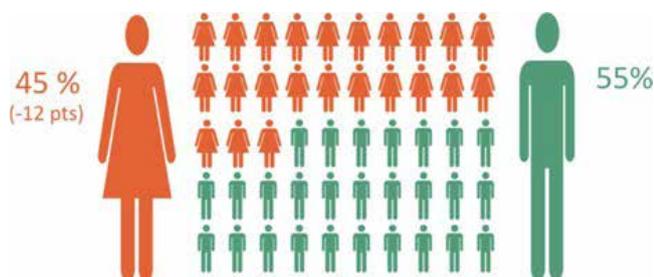


### Local

Affichage au Comice Agricole de Bessé-sur-Braye

## Les chiffres clés du territoire

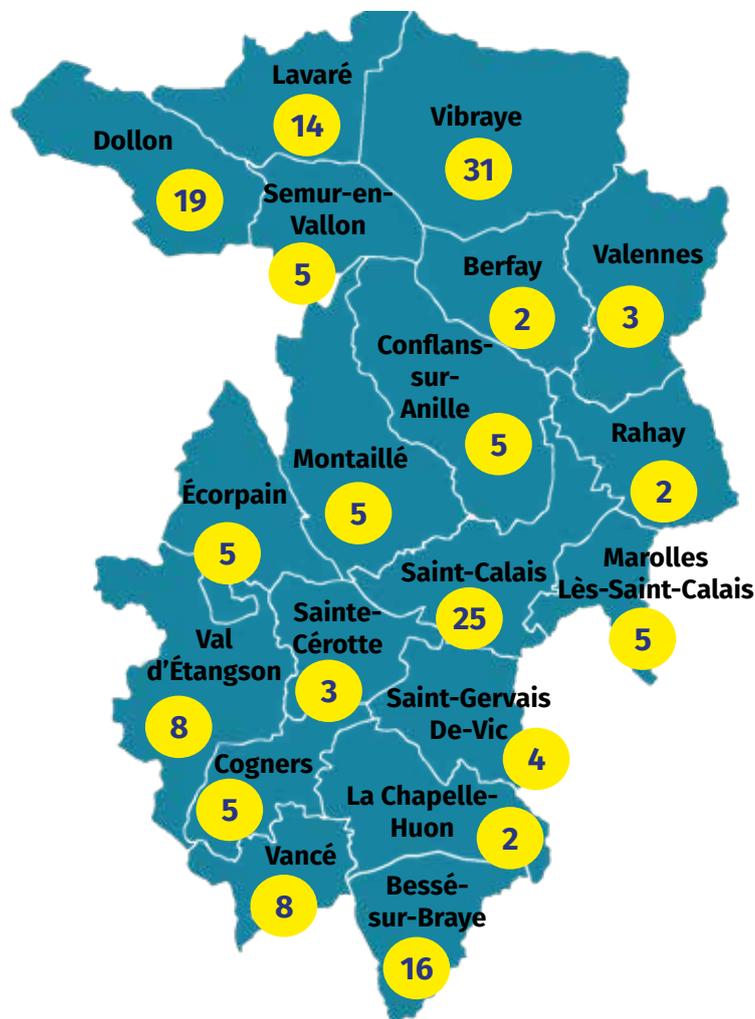
### LES PORTEURS DE PROJET



### NOMBRE D'ENTREPRISES IMMATRICULÉES

(dont 56 micros) - Hors activité de production d'électricité domestique

Création 2022 : 121  
Création 2023 : 150  
Création 2024 : 167



## Contacts

~ 33 contacts pris au cours de l'année :  
15 opérations conclues  
11 dossiers en cours  
7 contacts sans suite

~ 45 % des dossiers accompagnés ont abouti en 2024

## Territoire d'industrie des 3 Rivières

S'étendant du Nord-Est au Sud-Est du département, ce nouveau territoire, au cœur de deux régions (Centre Val de Loire et Pays de la Loire) et à proximité de la région parisienne, est aussi la porte d'entrée industrielle en Pays de la Loire.

En 2024, le territoire des 3 Rivières a arrêté un programme commun d'actions qui comprend, notamment, la poursuite de Parcours'Job, la création d'un Institut du Digital, la promotion de l'industrie locale à travers ses innovations et ses métiers...

Le pilotage a été assuré par 2 binômes élu/entreprise :

-Michel LEROY, Président de la Communauté de communes des Vallées de la Braye et de l'Anille et Olivier DECAUX, Président du club des entreprises du Plateau Calaisien,

-Didier REVEAU, Président de la Communauté de communes du Perche Emeraude (Huisne Sarthoise) et Bruno Fléchar, Président du club d'entreprises de l'Huisne Sarthoise

Les ambitions restent nombreuses et articulées autour de 4 axes forts pour répondre à une

”  
Tendances observées :  
Des demandes plus complexes,  
plus longues à accompagner.  
Des plans de financements pas  
“ toujours très approfondis.

volonté :



### Axe 1 - RECRUTER

Développer l'attractivité des métiers de l'industrie : promotions, pédagogie afin de faciliter le recrutement et le développement des compétences, de la formation. L'ambition est de lever les freins à l'emploi ;

### Axe 2 - ATTIRER

Favoriser la mise en réseau des acteurs économiques. Développer l'attractivité territoriale et poursuivre les investissements fonciers et immobiliers ;

### Axe 3 - INNOVER

Apporter une réponse aux nouveaux modes de travail. Accompagner les entreprises dans la maîtrise de leur impact économique et environnemental. Encourager la mutualisation, le partage des ressources et des services ;

### Axe 4 - SIMPLIFIER

Co-construire un guichet de proximité dédié aux professionnels afin de lever les freins aux démarches et ainsi rendre les dispositifs mis à leur disposition plus accessibles.

## Fiche Actions

Les 5 actions sont portées par la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille au titre de la phase 1 sont disponibles sur le site communautaire [www.cc-vba.com](http://www.cc-vba.com).

### En 2024

- ▶ Déploiement du service de mobilité pour les apprentis,
- ▶ Déploiement du coworking de Bessé sur Braye,
- ▶ Maintien du partenariat Sarthe Habitat / Nelson Mandela : 2 logements pour les apprentis (3 places disponibles)
- ▶ Lancement du dispositif HTH (Habitat Temporaire chez l'Habitant) encouragé par la Préfecture, rencontre programmée avec Le Flore
- ▶ Edition du guide du nouveau salarié.

## Porteurs de projet accompagnés par Réseau Initiatives Sarthe



Deux dossiers passés en Comité prêt d'honneur Initiative Sarthe.  
2 entreprises financées pour la création de 5 emplois directs ou maintenus:

- ▶ 50% en création
- ▶ 50 % en reprise.

Conseil d'administration  
du Club des entreprises du  
plateau calaisien

Le Comité Local Ecole Entreprise  
(CLEE) Education Nationale Niveau  
Département- Membre du COPIL et  
Membre de la Commission  
Communication

Comité Mobilité – Département et Région

Le Comité Régional de l'Em-  
ploi, de la Formation et l'Orien-  
tation Professionnelle (CRE-  
FOP)  
Niveau Région – rapporteur  
Atelier Communication des  
entreprises pour favoriser  
le recrutement

Rencontres des  
développeurs économiques (RDE)  
Pays de la Loire

La mission économie  
représente VBA dans  
les comités suivants :

Cellule Emploi ManiKheir

Comité Territoire d'Industrie –  
cotech & copil- Cheffe de projet

Copil DDETS- UD72 / DDETS –  
Emploi / Formation

Référente Convention de mise à  
disposition de l'espace numérique  
Jules Ferry – Département de la  
Sarthe

Réseau des tiers-lieux du Département  
de la Sarthe animé par le Département  
et la Ruche Numérique

Bêta testeur de la solution CRM territorial DEVECO portée  
par l'ANCT (Agence Nationale de la Cohésion des Territoires)



## Agenda 2024

**16 Mai** Atelier animé par le cabinet In Extenso - Choix du statut juridique et social

**26 Juin** Soirée « L'Office Cowork prépare l'été »

**1 Juillet** Atelier Ruche Numérique - CANVA niveau intermédiaire

**23 Septembre** Atelier Ruche Numérique - Instagram pour les pros

**22 Octobre** Atelier animé par le cabinet In Extenso -  
Construire et comprendre un prévisionnel financier

**4 Novembre** Atelier Ruche Numérique - Gérer et animer sa fiche établissement Google

**10 Décembre** Soirée « L'Office Cowork prépare Noël »



*Les recettes de location en 2024 ont augmenté vis-à-vis de 2023 et s'élevent à 3643€ contre 1442€.*

Services	Nombre
<b>Location de bureaux (mois)</b>	44
Jours de locations de bureaux (marchands)	1 027
<b>Taux d'occupation des bureaux</b>	<b>90%</b>
Location de salles	5
Places de coworking	4
Jours utilisés au coworking	18
<b>Plateaux de courtoisie commandés</b>	31
Ateliers partenaires	7
<b>Participants aux ateliers</b>	33

Exprimé en nombre cumulé 2024

<p><b>28 :</b></p> <p><i>le nombre de permanences Mission Locale Sarthe Nord</i></p>	<p><b>4 :</b></p> <p><i>le nombre d'ateliers animés par la Ruche numérique Mission Locale Sarthe Nord</i></p>	<p><b>4 :</b></p> <p><i>le nombre d'ateliers animés par le cabinet In Extenso</i></p>
--	---	---



*Signature de la convention de partenariat avec la Chambre des métiers le 8 novembre 2024. Celle-ci prévoit la réalisation de 4 ateliers thématiques sur l'année 2025.*

Consolidation des partenariats au sein de l'Office Cowork

- Signature convention Chambre de Commerce et d'Industrie – La Ruche numérique
- Signature convention Chambre des Métiers et de l'Artisanat
- Signature convention utilisation avec le groupe La Poste.

Déploiement de l'offre de proximité

- Permanence Mission Locale Sarthe Nord,
- Permanence France Travail,
- Permanence de chambres consulaires (CCI et CMA), mobilité
- Edition d'un guide mobilité

## Retour sur les projets Petites Villes de Demain

Signée à Saint-Calais en novembre 2022, la convention-cadre a permis de lancer une Opération de revitalisation du territoire (ORT) dont l'objectif est de lutter contre la dévitalisation des centres-villes de Bessé-sur-Braye, Saint-Calais et Vibraye. Composée d'un programme d'actions qui prévoyait initialement 50 projets, 15 sont à présent terminés, 24 sont en cours et 11 à venir. Avec l'apport de nouvelles actions, l'ORT en comprend dorénavant 40, organisées autour de 6 grandes thématiques :



## EXEMPLES DE PROJETS D'AMÉNAGEMENT A BESSÉ-SUR-BRAYE



1

1—Les travaux de restauration de la terrasse haute et l'achèvement du mur d'enceinte du château de Courtanvaux.

2—Le lancement d'une étude pour la requalification du site classé du château de Courtanvaux

3—Les études pré-opérationnelles pour la réhabilitation des rues Jean-Jaurès et Mirabeau (amalgamée au projet de réaménagement du centre-ville, elle en constitue la phase 1) dont les travaux ont débuté en 2025



2

(© Agence Sonia Fontaine et Jardins d'Histoire)



3

EXEMPLES DE PROJETS D'AMÉNAGEMENT A SAINT-CALAIS :



1



2

1-La poursuite des travaux pour l'aménagement du lac de Saint-Calais

2—Les études nécessaires pour la création d'une voie de circulation douce rue Montabet pour relier le centre-ville à la zone du Pressoir (travaux en 2025), ainsi qu'une recherche de subventions.



3



(© Ici même scop)

3- La première partie de l'étude pour l'élaboration d'un plan-guide paysager à l'échelle du centre-ville. L'objectif est de repenser les espaces publics afin de les rendre plus agréables (renaturation, mise en valeur du patrimoine, développement des modes actifs). Pour cela, des ateliers de concertation ont été organisés dans les écoles, dans les collèges, avec les élus et les habitants. La démarche du plan guide est un outil d'aménagement urbain conçu pour permettre aux collectivités locales de se projeter sur les transformations possibles de leur territoire. Il définit les ambitions et les principes d'aménagement d'un projet urbain. Ce document de référence, complémentaire aux outils réglementaires, vise à planifier l'action publique dans le temps, qu'il s'agisse du court, du moyen ou du long terme. En d'autres termes, le plan guide est une feuille de route pour la transformation du centre-bourg, destinée à construire un futur désirable. Le plan guide intervient à toutes les échelles (la commune, les quartiers, les espaces publics) afin d'apporter une réponse cohérente à la stratégie communale.

## PARMI LES PROJETS D'AMÉNAGEMENT A VIBRAYE EN 2024 :



1

1- L'aménagement du quartier Ambroise Croizat avec la construction d'un îlot de 16 logements sociaux locatifs de plain-pied labellisés pour l'accueil de personnes âgées (label Habitat Senior Services)

2- Le lancement d'une étude en vue de définir la future destination de l'ancien presbytère de Vibraye

3- Les études nécessaires à la création de voies réservées aux modes actifs Avenue de la Gare dont les travaux sont prévus en 2025

Le schéma directeur des modes actifs constitue une feuille de route et une boîte à outils pour porter le développement de l'usage de la marche et du vélo sur le territoire.

Il acte ce que le territoire ambitionne, quels moyens il se donne et à quel horizon.



2



### VIBRAYE AGIT EN FAVEUR DES MODES ACTIFS !

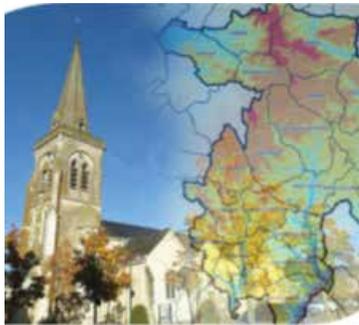
**OBJECTIF** → Permettre à tous d'aller à l'école, chez le médecin, faire les courses... à pied ou à vélo, en **sécurité** et de manière **confortable** !



### 3 AU PROGRAMME

- **DÈS MI JANVIER** participez à la cartographie en ligne et au questionnaire en ligne ou papier
- **MI JANVIER À MI FÉVRIER** comptages de circulation dans les rues
- **FÉVRIER** réunion publique pour parler de la situation de la commune
- **FIN MARS** atelier public pour parler de vos besoins

## Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal - PLUi



Composé d'espaces urbains, naturels et agricoles, le territoire des Vallées de la Braye et de l'Anille représente un équilibre que les élus souhaitent préserver. En effet, le territoire a fait le choix de se doter en 2021 d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi). Ce document unique aux 19 communes construit le projet d'aménagement et du développement durable pour les six prochaines années. Ce PLUi définit les règles que chacun devra respecter demain pour tout projet de construction, en déterminant les droits à construire de chaque parcelle ou zone qu'elle soit publique ou privée, afin d'agir sur la préservation de l'espace. Le PLUi CCVBA est exécutoire depuis le 4 mars 2021. L'ensemble des pièces qui le constitue sont consultables sur le site internet [www.cc-vba.com](http://www.cc-vba.com) ainsi que sur le Géoportail de l'urbanisme. L'instruction des demandes d'urbanisme dans les communes est réalisée par la Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise. Le PLUi des Vallées de la Braye et de l'Anille est amené à être régulièrement enrichi, et chaque modification implique informations et participations des habitants.

### MODIFICATION DE DROIT COMMUN DU PLUI

► **C'est depuis juillet 2022 que la communauté de communes a lancé la procédure de modification du droit commun du PLUi pour :**

- La création de Secteurs de Taille Et Capacité d'Accueil Limités et changements de destination,
- La reformulation et la correction de dispositions des règlements écrits et graphiques,
- La rectification d'erreurs matérielles ou d'omissions
- La modification des Orientations d'Aménagement et de Programmation,
- L'intégration de la mise à jour des annexes dans les plans du Système d'Informatique Graphique.
- La réalisation d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation thématique dédiée à la préservation des continuités écologiques,
- La réalisation d'une orientation d'aménagement et de programmation commerciale, artisanale et logistique.

► **Deux étapes ont été nécessaires :**

**1) Organisation d'une Concertation préalable du public - Modification du droit commun du PLUi des VBA,** un cahier de concertation mis à disposition dans le local de la Communauté de Communes « Hôtel communautaire » au 10 rue Saint Pierre à Saint-Calais 72120. La population du territoire a pu formuler ses commentaires et ses questions sur le dossier de la modification. Cette consultation a été organisée à la communauté de communauté entre le 09/07/2024 et

30/07/2024.

**2) Du 18 septembre 2024 au 18 octobre 2024, une enquête publique Unique portant sur la modification de droit commun N° 1 du PLUi et du Périmètre Délimité des Abords du Château de Courtanvaux à Bessé-sur-Braye** a été organisée sur le territoire des Vallées de la Braye et de l'Anille.

La contribution des élus et habitants a entraîné des modifications qui ont été intégrées dans le dossier présenté à l'enquête publique. Cette enquête a été l'occasion pour la population de formuler leurs demandes auprès du commissaire enquêteur désigné par le tribunal administratif. Le rapport du commissaire enquêteur est consultable sur le site internet de la Communauté de Communes : [www.cc-vba.com](http://www.cc-vba.com).

**L'approbation de la modification du droit commun du PLUi a été réalisée au premier semestre 2025.**

**25**  
réunions ont été  
organisées afin  
d'améliorer le  
dossier de  
modification

**Mardi 18 juin  
2024  
passage  
CDPENAF\***

\* **Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers**



## Droit de préemption urbain sur les zones économiques

Par délibération du conseil communautaire en date du 25 mars 2021, la Communauté de communes a la délégation d'exercer les droits de préemption sur les biens situés sur des zones économiques et d'activités du territoire.

En 2024, onze déclarations d'intention d'aliéner ont été instruites par les services de la communauté de communes.

## Rapport Triennal de la consommation de l'espace Naturel Agricole et Forestier en 2024

Un rapport triennal de la consommation de l'espace naturel, agricole et forestier (ENAF) a été élaboré par la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille. Celui-ci a été réalisé dans le cadre du zéro artificialisation nette (ZAN). Il a pour objectif de présenter la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF), exprimée en nombre d'hectares, avec la possibilité (Art L. 2231-1 CGCT) :

- de différencier ces consommations entre ces types d'espaces ;
- de différencier en pourcentage au regard de la superficie du territoire couvert.

Sur le même territoire, le rapport peut préciser également la transformation effective d'espaces urbanisés ou construits en ENAF en cas de renaturation.

Selon le rapport de fichiers fonciers du CEREMA, le territoire des Vallées de la Braye et de l'Anille a consommé 143,14 hectares de terres sur une douzaine d'années soit entre le 1er janvier 2011 et le 1er janvier 2023. Le quota maximal de consommation pour la décennie 2021-2030 (10 ans) est fixé à 62 ha, soit 6.2 ha par an. Ce rapport a été adopté en Conseil communautaire en date du 23 janvier 2025 et approuvé en date du 03 février 2025.

Le document qui fixe le rythme de l'artificialisation des sols et le respect des objectifs de sobriété foncière doit être établi au minimum tous les 3 ans (art. L. 2231-1 du code général des collectivités territoriales).



## Habitat : Politique du logement et du cadre de vie

### LOGEMENTS SOCIAUX DE LA COLLECTIVITÉ

Depuis leur construction, les 4 logements sociaux à Marolles-lès-Saint-Calais et Montailié ont toujours été loués.



### OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT

Depuis octobre 2020, la Communauté de communes des Vallées de la Braye et de l'Anille a permis à ses habitants de bénéficier d'aides financières et d'un accompagnement renforcé à la rénovation de leur logement. Bénéficiaire d'aides de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) dépend des conditions de ressources des personnes. Selon leurs revenus, les ménages peuvent percevoir 35% à 60% d'aides à la réalisation des travaux avec un accompagnement 100% gratuit.

En 2024, 43 propriétaires ont été accompagnés dans leur projet.



### En chiffres depuis octobre 2020



**soit 5 486 621 €**  
**De travaux réalisés sur le territoire par des entreprises locales majoritairement**

## PLATEFORME TERRITORIALE DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Depuis mars 2023, la Communauté de communes des Vallées de la Braye et de l'Anille permet à ses habitants de bénéficier d'un accompagnement renforcé à la rénovation de leur logement. La PTRE est un dispositif d'accueil téléphonique et physique des habitants et entreprises (petit tertiaire) afin de les conseiller, de les orienter et de les accompagner dans leurs projets de rénovation énergétique de leur habitation ou entreprise. Elle consiste ainsi en une aide à la constitution des dossiers de la subvention « Ma Prime Renov ».

Les champs d'intervention sont : l'accompagnement des propriétaires occupants sans condition de revenus et des propriétaires bailleurs sans condition de conventionnement de leurs logements dans leurs projets de réhabilitation.

### Les actions de la PTRE en 2024 :

- ▶ Continuité des missions d'information, orientation et accompagnement des ménages
- ▶ Le guichet habitat « Plateforme de rénovation et transition Ecologique », était lancé depuis le 01 mars 2023. Depuis le début de la PTRE, 72 ménages ont bénéficié d'un accompagnement et d'un conseil pour les projets de rénovation et programme d'aide financière pour les travaux d'amélioration de l'habitat.
- ▶ Animation et communication sur le dispositif,

participation au salon de la Maison au Mans, participation au Comice Agricole à Bessé-sur-Braye, présence sur les marchés locaux...



- ▶ Organisation d'une soirée pour les artisans locaux et professionnels du bâtiment, pour présenter les dispositifs et aides financières existants

- ▶ Accompagnement des commerçants locaux, information et conseils

Depuis avril 2024, pour la poursuite de la politique de rénovation de logement sur le territoire, la Communauté de Communes des Vallées de la Braye en partenariat avec les services d'habitat de Département et ceux de la Direction Départementale des Territoires (DDT) a réalisé une convention « Pacte Territorial » pour une durée de 3 ans.

Ce Pacte Territorial permet non seulement de définir le nombre de logements à rénover mais aussi les engagements financiers de chaque partie pour la mise en œuvre du Service Public de Rénovation de l'Habitat.



### En chiffres depuis octobre 2020

88 ménages rencontrés

lors de 28 permanences tenues au siège de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille

20 ménages accompagnés  
Conseils et accompagnement personnalisés

19 visites énergie effectuées par Citémétrie

220 objectifs engagés par la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille

## LANCEMENT DU SERVICE PUBLIC DE RÉNOVATION DE L'HABITAT

Depuis avril 2024, pour la poursuite de la politique de rénovation de logements sur le territoire, la Communauté de Communes des Vallées de la Braye en partenariat avec les services d'habitat du Département et ceux de la Direction Départementale des Territoires (DDT) a réalisé une convention « Pacte Territorial » pour une durée de 3 ans.

Ce Pacte Territorial permet non seulement de définir le nombre de logements à rénover mais aussi les engagements financiers de chaque partie pour la mise en œuvre de Service Public de Rénovation de l'Habitat.

Le marché de consultation SPRH - Service Public de Rénovation de l'Habitat - a été lancé en novembre 2024. Il a pour objectif l'accompagnement des propriétaires dans leurs projets de rénovation de leurs logements de A à Z gratuitement.

*20 réunions*

*organisées pour la mise en œuvre du SPRH via le Pacte Territorial*

*Objectifs donnés sur 3 années*

*=  
141 dossiers personnalisés et accompagnés*

## Mobilité

La prise de compétence « Organisation de la mobilité » selon la loi d'orientation des mobilités (LOM), réforme le cadre général des politiques en la matière, en intégrant les enjeux environnementaux. Elle prévoit notamment la couverture de l'ensemble du territoire par des autorités organisatrices de la mobilité au 1er juillet 2021.

Les 4 objectifs de la loi LOM :

- o Réduire la dépendance à l'automobile en proposant des solutions alternatives à la voiture individuelle,
- o Développer et accélérer la mise en place de nouvelles solutions de mobilités,
- o Diminuer l'impact des transports sur l'environnement en réussissant une véritable transition écologique dans les déplacements.
- o Investir davantage dans les infrastructures permettant de faciliter les déplacements du quotidien.
- o Prise de compétence « organisation de la mobilité ».

En 2024, deux actions majeures :

- o Recensement des moyens de transport existant sur le territoire.
- o Edition d'un guide des mobilités qui a pour objectif d'accompagner les habitants dans leurs déplacements quotidiens.



## Le Service Public d'Assainissement Non Collectif

### TARIFS des contrôles jusqu'au 30 juin 2024

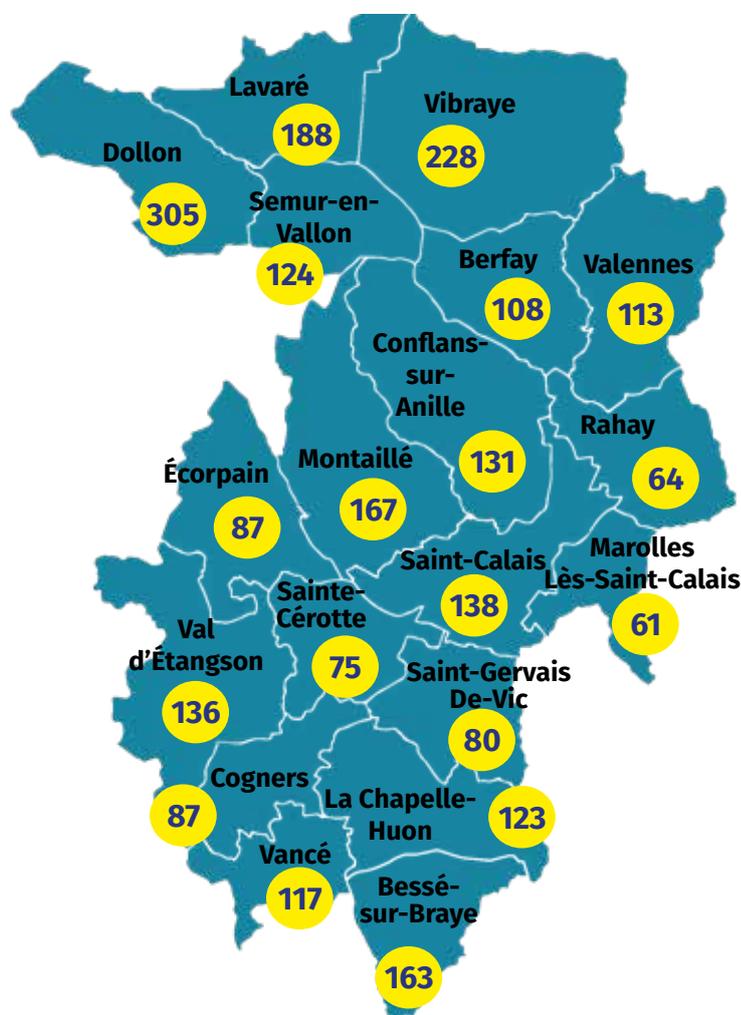
<b>204€</b>
Contrôle de bon fonctionnement
<b>162€</b>
Contrôle de conception d'une installation neuve ou réhabilitée
<b>223€</b>
Contrôle d'exécution d'une installation neuve ou réhabilitée
<b>223€</b>
Contrôle lors d'une vente
<b>153€</b>
Contre visite d'une installation non conforme
<b>204€</b>
Contrôle de mise hors service d'une installation
<b>48€</b>
Déplacement improductif

### TARIFS des contrôles à partir du 1er juillet 2024

<b>213€</b>
Contrôle de bon fonctionnement
<b>169€</b>
Contrôle de conception d'une installation neuve ou réhabilitée
<b>234€</b>
Contrôle d'exécution d'une installation neuve ou réhabilitée
<b>234€</b>
Contrôle lors d'une vente
<b>160€</b>
Contre visite d'une installation non conforme
<b>213€</b>
Contrôle de mise hors service d'une installation
<b>50€</b>
Déplacement improductif

Une remise de 20 % sera accordée pour des contrôles multiples, à savoir à partir du troisième contrôle pour un même propriétaire sur la même propriété. Cette remise s'applique à partir du 3ème contrôle sur la facture globale.

## Recensement des installations d'assainissement non collectif



## Technique

En 2024 :

Commune	Installations contrôlées	Contrôles de conception	Contrôles de réalisation
BERFAY	7	2	2
BESSE SUR BRAYE	4	0	1
COGNERS	5	1	0
CONFLANS SUR ANILLE	5	1	1
DOLLON	15	8	2
ECORPAIN	2	3	0
EVAILLE	6	0	0
LA CHAPELLE HUON	10	2	2
LAVARE	8	2	2
MAROLLES LES ST CALAIS	2	1	1
MONTAILLE	5	1	1
RAHAY	6	0	0
SAINT CALAIS	4	1	1
SAINT GERVAIS DE VIC	2	0	0
SAINTE CEROTTE	3	1	1
SAINTE OSMANE	3	0	1
SEMUR EN VALLON	34	1	0
VALENNES	57	1	1
VANCE	6	1	0
VIBRAYE	105	1	0
<b>TOTAL</b>	<b>289</b>	<b>27</b>	<b>16</b>

## La fourrière animale



La fourrière animale a accueilli 12 chiens dont 3 qui ont rejoint la SPA. Les dépenses pour l'année 2024 s'élevaient à 1 169,08 € répartis comme suit :

- o Frais vétérinaires : 489,49 €
- o Alimentation pour animaux : 129,85 €
- o Frais divers (Rénovation chenil, ...) : 549,74 €

Une recette de gardiennage à la fourrière de 695,00 €.

## Liste des travaux menés par la collectivité

- ▶ Maison de Santé Pluridisciplinaire à Saint-Calais : changement de 22 ouvrants extérieurs.
- ▶ L'Office Cowork à Bessé-sur-Braye : installation de trois pompes à chaleurs réversibles avec dés-humidificateur, changement des serrures conventionnelles par des serrures électroniques.
- ▶ Multi-accueil Vibraye : remplacement de la chaudière et de la production d'eau chaude par deux pompes à chaleur et un cumulus.
- ▶ Centre Artistique Jean François à Saint-Calais : relamping pour passage en led
- ▶ Base de loisirs communautaires à Lavaré : rénovation du ponton en matériaux recyclés, rénovation d'une partie des berges, plantations d'arbres.



Conformément aux statuts, le siège de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille est fixé 10 rue Saint Pierre 72120 SAINT CALAIS.

## Effectif de la collectivité au 31/12/2024 :

L'effectif au 31/12/2024 de la collectivité présenté correspond aux emplois permanents et emplois non permanents occupés par des agents titulaires et contractuels (sous contrat de droit public) correspondant au tableau des effectifs.

A cet effectif s'ajoutent :

- 2 médecins vacataires
- 1 agent en remplacement d'un agent en congé de maternité
- 1 agent en CDD pour besoin occasionnel dans l'attente de la réorganisation du multi-accueil prévu au 01/02/2025

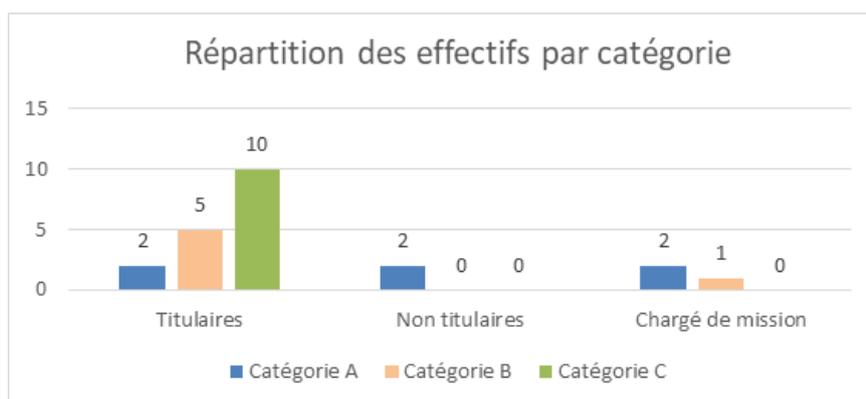
En nombre et en Equivalent Temps Plein (ETP) selon le statut et la catégorie d'emploi des agents :

Effectifs au 31/12/2024

Effectifs au 31/12/2024

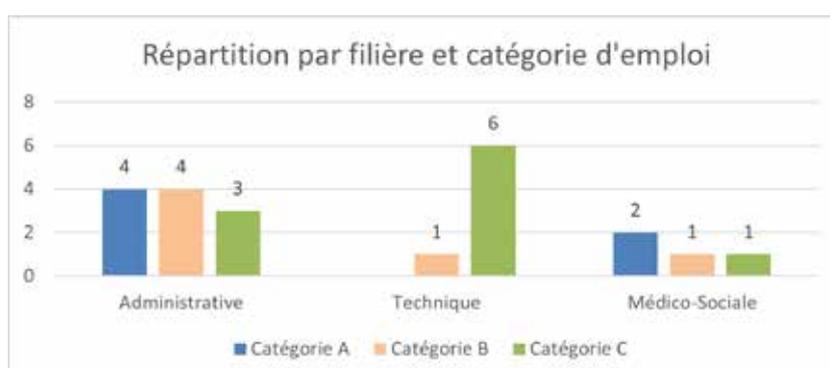
		Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C		Total		Total 31/12/2023	
		Nombre	ETP	Nombre	ETP	Nombre	ETP	Nombre	ETP	Nombre	ETP
Permanents	Titulaires	2	2	5	4.69	10	9.34	17	16.03	17	15.44
	Non titulaires	2	2	0	0	0	0	2	2	2	2
Non Permanents	Chargé de mission	2	2	1	1	0	0	3	3	4	4
Total		6	6	6	5.69	10	9.34	22	21.03	23	21.44

Répartition des agents selon la filière et la catégorie d'emploi :



Répartition des effectifs en fonction du temps de travail :

Pour rappel : ETP = Equivalent Temps Plein



Répartition des effectifs en fonction du temps de travail :  
Pour rappel : ETP = Equivalent Temps Plein

Service	Temps Complet	Temps Partiel 80%	Temps Non Complet 24h	Temps Non Complet 26h	Nombre agents Total	ETP
Administratif	10	1			11	10.80
Technique	4				4	4.00
Petite Enfance	4	1	1	1	7	6.23
<b>Total</b>	<b>18</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>22</b>	<b>21.03</b>



## Mouvement de personnel au cours de l'année 2024

Au cours de l'année, on décompte :

- 1 agent à temps non complet 25h hebdomadaire porté à 35h au 01/01/2024
- 1 poste occupé à temps partiel 50% en 2023, revenu à temps partiel 80% au 01/08/2024
- 1 agent a quitté la collectivité au 31/12/2024. L'agent ne sera pas remplacé sur son poste, la collectivité a fait appel à une société extérieure
- Fin du poste de VTA pour l'aide au logement et à l'accueil des nouveaux arrivants salariés le 14/05/2024

## Evolutions RH au cours de l'année 2024

Application de la mise en place du télétravail au 01/01/2024.

4 agents ont fait la demande de télétravailler au cours de l'année 2024 pour un total de 105 demi-journées :

- 2 agents du pôle développement du territoire
- 2 agents du pôle administratif.

Au cours de l'année, la collectivité a mené une réflexion en lien avec le Centre de Gestion de la Sarthe pour la mise en place d'une protection maintien de salaire. Celle-ci sera effective au 01/01/2025.

Au vu de l'évolution de la réglementation, une révision du règlement intérieur a débuté courant de l'année 2024 pour une finalisation courant 2025.

## Convention d'engagement partenarial 2024-2027 avec la direction départementale des finances publiques de la Sarthe

Dans le cadre de la modernisation de la gestion publique locale et de l'amélioration de la qualité des comptes, la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille (CCVBA) et la direction départementale des finances publiques (DDFIP) de la Sarthe ont souhaité s'engager dans une démarche, visant à accroître l'efficacité des circuits comptables et financiers et le service rendu aux usagers, et à renforcer leur coopération.

Un état des lieux réalisé et une réflexion sur l'amélioration de la qualité d'exécution des missions communes ont permis d'identifier les besoins et les attentes mutuelles et de définir, conjointement, les actions à engager et les domaines à prioriser.

La CCVBA et la DDFIP se sont fixées une série d'objectifs organisés autour de quatre axes majeurs de progrès en matière de gestion publique locale :

- ▶ Faciliter le travail de l'ordonnateur, en développant et en enrichissant les échanges
- ▶ Améliorer l'efficacité des procédures, maîtriser les délais de paiement et améliorer les conditions de recouvrement, en modernisant les chaînes de recettes et de dépenses
- ▶ Offrir une meilleure lisibilité des comptes aux décideurs en améliorant la qualité comptable
- ▶ Développer l'expertise comptable, fiscale, financière et domaniale au service des responsables.

La convention d'engagement partenarial, d'une durée de 4 ans (2024-2027), fixe présente les axes et actions régissant les relations entre CCVBA, la DDFIP de la Sarthe, le service de gestion comptable (SGC) de La Ferté-Bernard et le conseiller aux décideurs locaux (CDL) de la collectivité.



## Compte financier unique

A compter de l'exercice comptable 2024, la communauté de communes des Vallées de la Braye et de l'Anille va produire un compte financier unique (CFU).

Ce document budgétaire remplace à la fois le compte administratif (élaboré par l'ordonnateur – le Président) et le compte de gestion (élaboré par le comptable public). Il devient obligatoire à partir des comptes 2026. Le CFU vise à plusieurs objectifs :

- ▶ favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière ; les données d'exécution budgétaires et les informations patrimoniales sont présentes au sein d'un même document ;
- ▶ simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable ; le contenu du compte a été revu afin de disposer de données clés et d'informations pertinentes (nouveaux ratios, rappel des taux d'impositions, bilan et compte de résultat synthétiques) ;
- ▶ aboutir à une confection 100 % dématérialisée sur l'ensemble de la chaîne ; des contrôles automatisés de cohérence sont réalisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie les travaux d'ajustement en fin de gestion et améliore la qualité des comptes.

Sur proposition de la direction départementale des finances publiques (DDFIP) de la Sarthe, la CCVBA anticipe cette obligation et met en place le CFU à compter de l'exercices 2024 (vote prévue en avril 2025).

## Fiscalité 2024

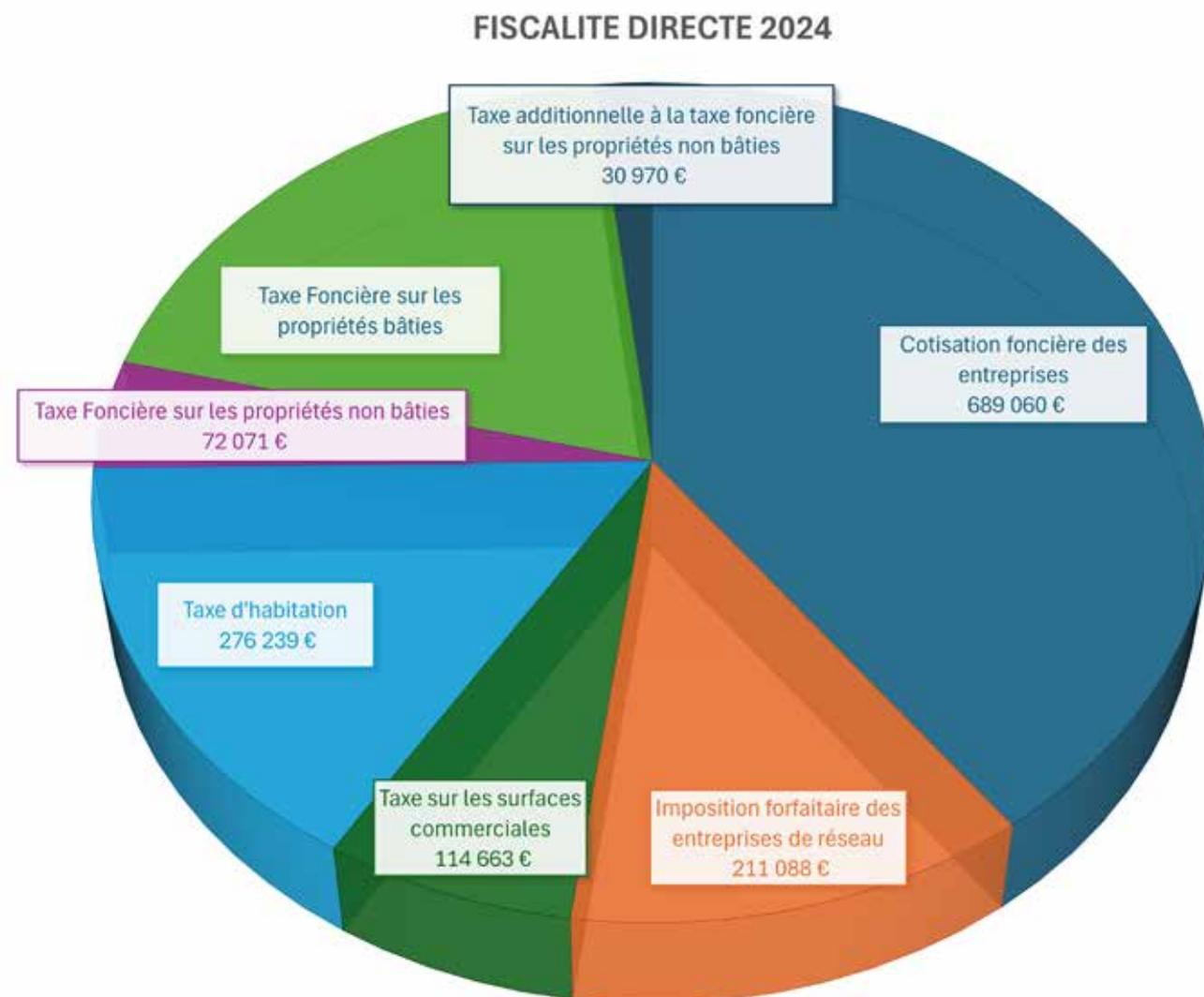
### Les taux de fiscalité directe local

Taxe d'habitation : 12,42% (11,47% en 2023)

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 2,15% (1,95% en 2023)

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 3,18%

Cotisation foncière des entreprises : 23,15% (22,15% en 2023)



La taxe sur la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations GEMAPI

La gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) est une compétence confiée aux intercommunalités, depuis le 1er janvier 2018, et concerne :

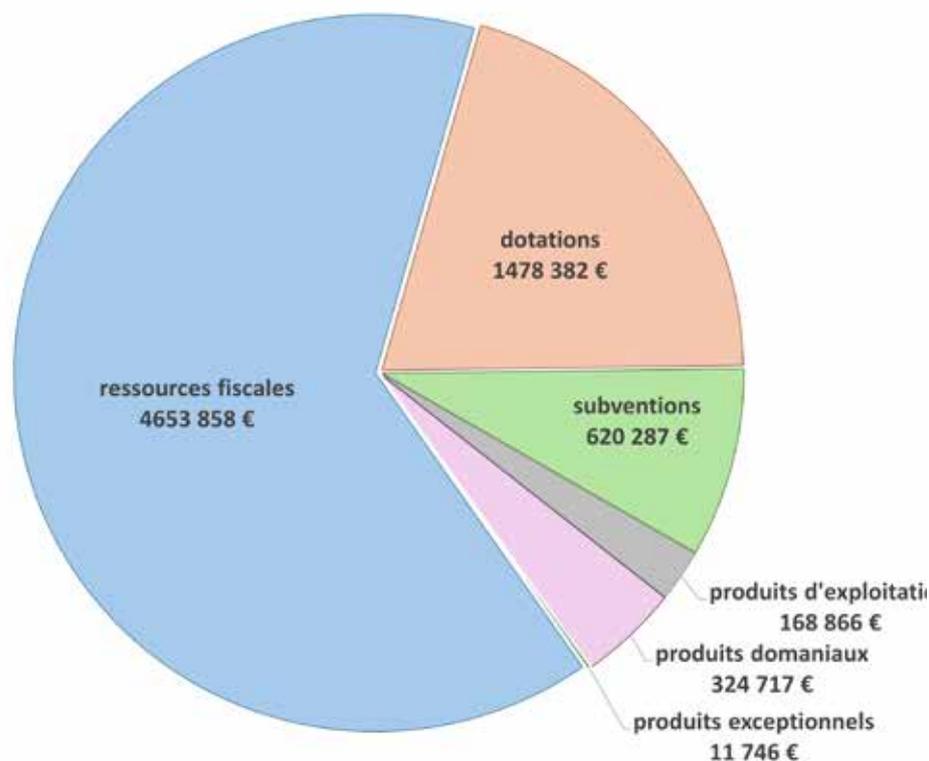
- ▶ L'aménagement des bassins versants
- ▶ L'entretien et l'aménagement des cours d'eau, canaux, lacs et plans d'eau
- ▶ La défense contre les inondations et contre la mer
- ▶ La protection et la restauration des zones humides

La taxe GEMAPI est une ressource fiscale permettant le financement de cette compétence par l'intercommunalité. Il s'agit d'une taxe additionnelle aux taxes d'habitation, foncières (bâti et non bâti) et de cotisation foncière des entreprises dont les taux additionnels sont calculés à partir du produit voté par l'EPCI.

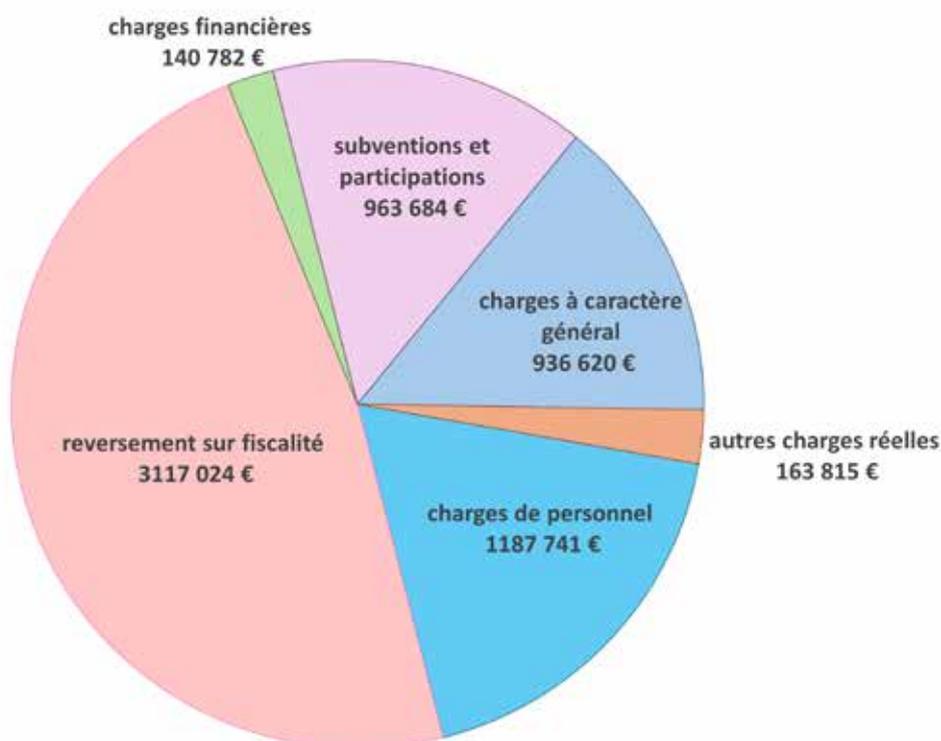
Le produit de la taxe GEMAPI de la CCVBA pour 2024 s'élève à 130 000 €.

## Les recettes et dépenses de fonctionnement 2024

Recettes réelles de fonctionnement (hors ordures ménagères et SPANC)



Dépenses réelles de fonctionnement (hors ordures ménagères et SPANC)



## L'investissement 2024

